



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Palestine (suite) :

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- b) Rapport du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine;
- c) Rapports du Secrétaire général

1. M. ULRICHSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne.

2. Les Dix restent profondément conscients de l'importance que revêt le problème de Palestine pour l'avenir de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Ils demeurent fermement convaincus qu'une solution juste de ce problème est un élément essentiel de tout règlement global pacifique au conflit israélo-arabe. Les événements de l'année écoulée, et en particulier l'invasion du Liban par Israël et ses conséquences tragiques ont, une fois de plus, apporté la preuve que la nécessité de régler par la négociation et de manière complète le conflit entre les pays arabes et Israël est plus pressante que jamais. Ils confirment, d'autre part, qu'il ne saurait y avoir de paix réelle ni de stabilité dans la région tant que les droits légitimes du peuple palestinien ne seront pas également reconnus. Les dangers engendrés par l'échec d'un tel règlement ne font que souligner l'urgence de travailler à une solution juste du problème palestinien.

3. L'essence de toute solution doit reposer sur la réconciliation entre l'Etat israélien et le peuple palestinien afin que ces deux réalités puissent coexister dans la paix et la sécurité. Les Dix, se fondant sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ont énoncé, dans la Déclaration de Venise publiée le 13 juin 1980¹ et dans leurs déclarations suivantes sur ce problème, les principes fondamentaux qui, selon eux, doivent présider à la recherche d'une telle réconciliation. Leur déclaration la plus récente, prononcée à Bruxelles le 20 septembre 1982, indique que ce règlement doit se fonder sur les principes de la sécurité pour tous les Etats de la région, y compris le droit d'Israël à exister, la justice pour tous les peuples, y compris le droit à l'autodétermination pour les Palestiniens, avec tout ce que cela implique, et la reconnaissance mutuelle de toutes les parties en cause². Les Dix estiment que le fait d'amener les parties à accepter ces principes représenterait un pas très important sur la voie du règlement de paix durable, juste et global qui est si nécessaire.

4. L'engagement des Dix envers le droit d'Israël de vivre dans la sécurité et la paix est fondamental et immuable. Il en est de même de notre engagement à l'égard du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, avec tout ce que cela implique. Les Dix demeurent convaincus qu'Israël n'obtiendra pas la sécurité à laquelle il a droit en recourant à la force ou en créant des situations de faits accomplis, mais en appliquant les principes d'un règlement négocié et, en particulier, en répondant aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Nous estimons qu'il n'est ni judicieux ni juste de la part d'Israël d'essayer de refuser à d'autres peuples le droit qu'il réclame pour lui-même.

5. Les Dix souhaitent que le peuple palestinien puisse être en mesure d'obtenir satisfaction en ce qui concerne ses exigences, par des moyens politiques et par la négociation. Les Dix estiment que, pour que ces négociations réussissent, il faut que le peuple palestinien puisse s'y engager et, pour cela, y être représenté. Par conséquent, la position des Dix est que l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] doit participer à ces négociations.

6. Les Dix continueront de jouer un rôle actif dans la poursuite de leurs efforts tendant à favoriser un accord pacifique dans le sens que je viens d'indiquer. Nous sommes parfaitement conscients que c'est aux parties directement intéressées qu'il appartient de négocier elles-mêmes un règlement durable. Les Dix maintiendront et développeront leurs contacts avec toutes les parties pour permettre d'améliorer les conditions de ces négociations.

7. Les Dix se félicitent de la nouvelle initiative des Etats-Unis, reflétée dans la déclaration que le président Reagan a prononcée, le 1^{er} septembre 1982. Elle offre une occasion unique de réaliser des progrès pacifiques en ce qui concerne la question de Palestine et de marquer un point dans la réconciliation des aspirations en conflit.

8. Toutes les parties doivent saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui pour entamer un processus de rapprochement mutuel permettant d'aboutir à un règlement pacifique global.

9. A cet égard, nous insistons sur l'importance de la Déclaration finale adoptée le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet tenue à Fès en novembre 1981 et septembre 1982 [A/37/696], qui, à notre avis, exprime la volonté unanime des participants, dont l'OLP, d'œuvrer à l'obtention d'une paix juste au Moyen-Orient, englobant tous les Etats de la région, y compris Israël.

10. Nous renouvelons notre appel à Israël pour qu'il fasse part, lui aussi, de son désir de paix.

11. Les Dix estiment que les discussions, au Conseil de sécurité, sur le projet de résolution franco-égyptien³

pourraient jouer un rôle utile en établissant une base commune de solution des problèmes de la région.

12. Les Dix n'ont cessé de répéter les principes sur lesquels se fonde leur position à l'égard des territoires arabes occupés par Israël depuis 1967. Ils réaffirment qu'un terme doit être mis à l'occupation des territoires qu'Israël a maintenus depuis 1967, dans le cadre d'un règlement global, juste et durable; que les dispositions de la Convention de La Haye de 1907⁴ et de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949⁵, s'appliquent à tous ces territoires; et que les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes occupés depuis 1967, ainsi que toute modification des structures démographiques ou du statut de ces territoires, sont illégales sur le plan du droit international. La politique israélienne dans la région, au cours des années écoulées, qui n'a fait qu'accroître les tensions et l'instabilité, suscite chez les Dix une inquiétude profonde et croissante. Ils sont en particulier vivement préoccupés par la politique israélienne de colonies de peuplement. Les Dix lancent un appel à Israël pour qu'il mette fin maintenant à cette politique illégale et nuisible, qui représente un obstacle grave au progrès sur la voie de la paix, et pour que, notamment, il annule sa récente décision concernant l'expansion de son programme de colonies de peuplement. Si Israël poursuivait sa politique actuelle de colonies de peuplement dans les territoires occupés, cela reviendrait à saper la base nécessaire au dialogue et à la confiance, conditions indispensables à toute négociation constructive en vue d'un règlement global de paix. Les Dix soulignent à nouveau que les décisions israéliennes concernant la partie orientale de Jérusalem et les hauteurs du Golan sont contraires au droit international et, par conséquent, non valides à leurs yeux.

13. Les Dix ont pris note du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [A/37/35]. Les observations et les réserves des Dix, formulées à l'égard du Comité, sont bien connues.

14. Pour terminer, les Dix tiennent à saisir cette occasion pour renouveler leur appui aux droits légitimes du peuple palestinien. La reconnaissance de ces droits reste l'un des principes fondamentaux que j'ai soulignés et qui, de l'avis des 10 Etats membres de la Communauté, doivent guider la recherche d'un règlement global, juste et durable au Moyen-Orient.

15. M. ABULHASSAN (Koweït) [*interprétation de l'arabe*]: Trente-cinq ans se sont écoulés depuis que le problème de Palestine a commencé à se poser, avec les dimensions que nous savons, à la suite de la création de l'Etat juif, Israël, sur la terre arabe de Palestine. Trente-cinq ans se sont écoulés depuis, et la communauté internationale qui, initialement, a permis la création de cet Etat étranger sur le territoire d'autrui, s'efforce toujours de trouver le moyen de sortir de cette impasse qui ne cesse de menacer la paix et la sécurité au Moyen-Orient ainsi que la paix et la sécurité du monde. Trente-cinq ans se sont écoulés depuis, et le peuple palestinien — principale victime de la conspiration qui est à la base de la création de l'Etat d'Israël — continue de lutter pour recouvrer ses droits usurpés, dans l'espoir que la communauté internationale se montrera à la hauteur des événe-

ments en s'attaquant efficacement et activement à ce problème qui, d'année en année, devient plus complexe.

16. Tout au long de ces années, Israël qui, on l'a constaté, est la source de tant de maux et de malheurs, a persisté dans ses violations et nous a défiés avec une arrogance qui étonne d'autant plus qu'elle vient d'un peuple qui a lui-même souffert aux mains des autres. Mais ce peuple cherche aujourd'hui à se venger de ses anciens oppresseurs en laissant aller sa colère contre un peuple pacifique qui n'est en rien la cause des souffrances qui lui ont été infligées, c'est-à-dire le peuple de Palestine.

17. Après ces longues années, au cours desquelles l'Organisation mondiale a fait de vaines tentatives pour résoudre le problème de Palestine, nous constatons qu'Israël demeure fidèle à lui-même. Il n'a changé en rien si ce n'est dans l'ampleur de sa haine, de son arrogance et de son indifférence qui sont la caractéristique de son comportement international.

18. Au début, les Israéliens essayaient de dissimuler leurs véritables objectifs à l'égard de la terre de Palestine derrière des paroles mielleuses au sujet de leur désir de vivre en paix avec leurs voisins. Lorsque les Arabes parlaient des desseins cupides et expansionnistes des plans sionistes, ils s'entendaient accuser de faire preuve d'exagération. Ce qui n'a cessé de se passer au Moyen-Orient montre clairement que les Arabes n'ont pas exagéré les véritables objectifs expansionnistes d'Israël et qu'en l'occurrence leurs propos étaient modérés. Ce qu'ils disaient alors est désormais répété dans toutes les capitales du monde et quotidiennement dans les journaux.

19. La puissance militaire qu'Israël possède et que son principal protecteur, les Etats-Unis d'Amérique, lui fournit, est montée à la tête de cet enfant gâté qui s'est ainsi transformé en une bête sauvage qui ne se soucie plus de ce qu'on dit de lui une fois qu'il a décidé de confronter le monde à ses véritables intentions et objectifs expansionnistes au Moyen-Orient, sans ambiguïté et sans vergogne.

20. Lorsqu'on lui a demandé s'il avait l'intention d'annexer la Rive occidentale et la bande de Gaza, Menachem Begin, le premier ministre d'Israël, a répondu: "On peut annexer des terres étrangères, mais on ne peut pas annexer son propre pays". Et il a ajouté: "La Judée et la Samarie font partie de la terre d'Israël où la nation est née." Son ministre de la défense, Ariel Sharon, a conclu ces propos en disant: "Les colonies de peuplement font partie intégrante de notre sécurité, et Israël doit veiller à augmenter et à renforcer les communautés juives dans les territoires occupés. En rendant Yamit au Sinaï, Israël a atteint la limite de ses concessions."

21. Si, après les paroles, nous examinons les actes, nous constatons que les actes des Israéliens suivent une ligne parallèle aux objectifs déclarés de leurs dirigeants, que ces actes se manifestent par les pratiques illégales d'Israël contre les habitants des territoires occupés, d'une part, ou par des actes flagrants d'oppression contre les peuples palestinien et libanais — comme ceux perpétrés pendant la perfide invasion israélienne qui a violé l'indépendance et la souveraineté du Liban — d'autre part. Dans les deux cas, l'objectif était le même: implanter dans

l'esprit des Arabes l'idée de la prédominance militaire et de l'hégémonie politique d'Israël dans la région arabe, afin de paralyser la capacité des Arabes à résister aux plans ambitieux d'Israël visant à s'emparer du reste de la terre de Palestine, même si cet objectif devait être réalisé en passant sur le corps de civils innocents sans défense ou en se livrant à des massacres humains pour lesquels les auteurs devraient être châtiés comme le méritent les criminels de guerre qui commettent des crimes odieux contre l'humanité. Mais les massacres de Sabra et de Chatila ne sont pas les premiers crimes atroces commis contre le peuple palestinien au cours de sa lutte longue et âpre; ils ont été précédés de massacres analogues commis par ceux qui dirigent actuellement Israël, notamment les massacres de Deir Yassin, de Qibya, Kafr Kassem et d'autres.

22. Si nous prenons pour critère le comportement israélien, nous pouvons désormais dire avec certitude que les massacres de Sabra et de Chatila ne seront pas les derniers du genre et qu'ils seront suivis d'autres si le Gouvernement israélien continue d'exécuter son plan visant l'annexion de la Rive occidentale et de Gaza pour les rattacher à Israël en temps opportun et après en avoir chassé la population arabe, soit graduellement, en recourant à la confiscation des terres et à l'expulsion de leurs habitants, soit soudainement, en créant la panique par des massacres ultérieurs auxquels nous devons nous attendre.

23. A un moment où il semble à ceux qui sont loin et à ceux qui sont près, à ceux qui sont amis et à ceux qui sont ennemis, qu'Israël n'entend pas abandonner le moindre pouce de la terre qu'il occupe, à un moment où les Nations Unies sont incapables d'apporter au problème une solution efficace, que ce soit à cause du recours au veto contre toute résolution agissante du Conseil de sécurité ou parce que les résolutions de l'ONU manquent de "muscle", nous voyons dans le comportement des pays arabes qu'ils reconnaissent leur responsabilité historique, comme le montre l'adoption, à la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès, d'importantes décisions qui contiennent la base d'une solution en profondeur, conforme par son contenu et sa substance à la légitimité internationale, et qui rend justice au peuple palestinien, principale victime en vérité du conflit du Moyen-Orient. Cette solution garantit également la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, et par conséquent la sécurité et la stabilité du monde en fournissant une garantie internationale quant à la sécurité de tous les Etats de la région, après que le problème aura été résolu sur la base des décisions de la conférence de Fès.

24. Nous estimons que ces décisions se fondent sur trois principes fondamentaux : premièrement, une foi inébranlable dans le droit du peuple de Palestine à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat sur le sol de sa patrie; deuxièmement, une foi inébranlable dans le fait que la paix au Moyen-Orient est partie intégrante de la cause de la paix mondiale; troisièmement, une foi inébranlable dans le fait que les Etats qui ont aidé à la création du problème en contribuant à la création d'Israël en territoire palestinien ont la responsabilité particulière de rechercher une solution juste et durable à cette juste cause.

25. Mais Israël n'a même pas pris la peine, comme d'habitude, de considérer ces décisions et les a rejetées d'emblée. La raison en est évidente. Les dirigeants israéliens, dans leur dessein de créer le "Grand Israël" — et chacun de leurs actes et chacune de leurs déclarations vont dans ce sens —, ne souhaitent pas de solution qui traite du cœur de la crise du Moyen-Orient, c'est-à-dire la question de Palestine; ils préfèrent se réserver toute liberté d'action dans la région après qu'ils y auront assuré leur domination militaire.

26. Mais à notre grand désarroi, nous constatons que, tandis que la communauté internationale s'efforce de résoudre le problème d'une manière qui garantisse au peuple de Palestine la jouissance de ses droits inaliénables, certains des pays qui ont activement contribué à la création d'Israël et qui, aujourd'hui encore, lui fournissent les instruments d'un pouvoir qui ne fera qu'augmenter sa férocité, son arrogance et sa soif d'agression, s'abstiennent de faire un effort réel pour freiner Israël et préparer la voie à un nouvel effort en vue d'apporter une solution juste et globale à la cause du peuple palestinien.

27. Le peuple palestinien a âprement lutté pour obtenir ses droits légitimes et a souffert plus qu'aucun autre peuple à notre époque. L'heure est venue de parachever cette lutte en lui permettant d'exercer son droit à l'autodétermination, d'établir son propre Etat sur le sol de sa patrie et d'occuper sa place parmi les nations du monde qui se sont libérées du colonialisme et qui sont devenues des nations indépendantes et souveraines depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

28. Par sa lutte continue et par le sens des responsabilités manifesté par les dirigeants de l'OLP, le peuple palestinien a prouvé qu'il était bien vivant et que toute conspiration pour étouffer sa voix, que ce soit par la pression militaire d'Israël, les massacres barbares d'Israël ou par de vaines tentatives pour résoudre le problème à l'insu de son représentant légitime, l'OLP, est vouée à l'échec absolu, et que sa lutte sera finalement couronnée de succès.

29. A la lumière de ce qui précède, ma délégation déplore l'attitude des Etats-Unis à l'égard de l'OLP. Bien que cette organisation ait été reconnue par la majorité des nations du monde en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, et bien que l'OLP se soit montrée digne de sa responsabilité internationale, le Gouvernement des Etats-Unis continue de stipuler que l'OLP doit reconnaître le droit d'Israël à l'existence, non pas comme condition préalable à toute négociation avec cette organisation, mais comme condition préalable à tout dialogue avec elle, ce qui constitue une demande des plus exagérées.

30. Nous déplorons l'attitude anormale des Etats-Unis parce qu'elle contient deux éléments paradoxaux qu'il convient de relever : premièrement, il semble assez étrange que les Etats-Unis exigent maintenant des conditions préalables à tout dialogue avec l'OLP, bien qu'ils ne soient pas partie à la question de Palestine, alors qu'ils n'avaient exigé aucune condition préalable à leurs négociations avec le Front de libération du Viet Nam, bien qu'ils fussent partie à la guerre du Viet Nam; deuxièmement, les dirigeants israéliens ne cessent de déclarer qu'ils ont reçu la

terre en cadeau du prophète Abraham — paix à sa mémoire — et que par conséquent ils n'ont pas besoin de la reconnaissance de l'OLP et que même si cette organisation leur accordait cette reconnaissance, ils ne négocieraient pas avec elle. Donc, en agissant de la sorte, le Gouvernement des Etats-Unis fait preuve de parti pris.

31. Les nombreuses résolutions adoptées chaque année par l'Organisation des Nations Unies depuis que la crise a commencé, il y a 35 ans, traduisent les sentiments réels de la communauté internationale et la conception réelle du consensus international. Nous savons tous qu'une résolution est une chose et que sa mise en œuvre en est une autre, qu'une résolution n'est pas une solution en soi, mais un moyen d'y parvenir, et que cette solution ne peut intervenir que par la mise en œuvre d'une résolution, mise en œuvre qui exige, comme nous l'avons déjà dit, des moyens d'action faisant hélas défaut à l'Organisation internationale.

32. Les Nations Unies, et surtout les pays qui ont contribué à la création de la question de Palestine en contribuant à la création d'Israël, sans faire cas du droit du peuple qui vivait sur la terre où Israël a été établi, ont une grande responsabilité quant à la solution de ce problème d'une manière qui garantisse les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et celui d'établir son propre Etat sur la terre de Palestine. Voilà pourquoi le Koweït demande aux pays qui ont contribué à la création de l'Etat d'Israël, surtout aux Etats-Unis, d'assumer pleinement leur responsabilité et de chercher à résoudre ce problème.

33. Les Etats-Unis doivent également assumer une responsabilité internationale particulière du fait de leurs relations particulières avec Israël, relations qui permettent à ce dernier de poursuivre sa politique d'expansion et d'agression sans craindre une interruption du flux incessant d'armes et d'argent américains et sans craindre que cesse la protection que les Etats-Unis lui accordent en faisant usage de leur droit de veto contre toute résolution du Conseil de sécurité dont le but est de freiner Israël; enfin, et ce n'est pas le moins important, sans craindre que des efforts sérieux soient entrepris pour résoudre le problème en reconnaissant le seul représentant légitime du peuple palestinien et en négociant avec lui pour résoudre le problème de Palestine qui — cela est reconnu par les Etats-Unis — est au cœur même de la question du Moyen-Orient.

34. La délégation koweïtienne croit que la reconnaissance de l'OLP par les Etats-Unis est une mesure fondamentale à prendre dans la bonne direction, une mesure dont dépendent les résultats de tout effort visant à apporter une solution réelle et juste au problème palestinien, propre à rétablir au Moyen-Orient et dans le monde entier un sentiment de sécurité et de stabilité et à faire régner les principes de justice et d'équité.

35. M. SOMOGYI (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : L'évolution bien connue des événements qui ont eu lieu l'année écoulée et la détérioration de la situation au Moyen-Orient qui en a résulté ont accru l'intérêt et la préoccupation avec lesquels la communauté internationale suit depuis longtemps

le problème palestinien. La série de séances du Conseil de sécurité et les reprises successives de la septième session extraordinaire d'urgence, consacrée à la question de Palestine, ont reflété ces sentiments au sein des Nations Unies. Et maintenant, l'Assemblée générale est à nouveau saisie de ce problème de grande importance.

36. La question de Palestine, comme l'a établi l'Assemblée générale dans sa résolution adoptée en 1974 [*résolution 3236 (XXIX)*], est au cœur même de toute la crise du Moyen-Orient, et par conséquent il ne pourrait y avoir de paix dans cette région sans une solution juste de ce problème. Mais jusqu'à présent tous les efforts faits en vue de régler ce problème qui subsiste depuis très longtemps ont échoué. Presque toutes les résolutions des différents organes des Nations Unies sont restées sans résultat.

37. L'absence de progrès à cet égard découle de la politique agressive et expansionniste d'Israël et de son refus obstiné d'accepter toute décision propre à conduire à un règlement juste du problème palestinien. En suivant la voie insensée de l'aventurisme, Israël non seulement met en danger et viole la souveraineté des Etats arabes voisins et déstabilise toute la région du Moyen-Orient, mais il menace aussi gravement la paix et la sécurité internationales.

38. A la suite d'une série d'agressions israéliennes, le peuple palestinien a été évincé et déraciné de sa mère patrie. Par conséquent, un grand nombre de Palestiniens vivent aujourd'hui en exil, beaucoup d'entre eux se trouvant encore dans des camps de réfugiés, étrangers dans un autre pays. Plus de 1 million d'autres Palestiniens doivent vivre sous l'oppression et la domination israéliennes dans les territoires occupés, privés des droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, ramenés à la condition de citoyens de deuxième classe dans leur propre pays.

39. Les conditions dans lesquelles la population arabe palestinienne est obligée de vivre dans les territoires occupés se détériorent régulièrement. Les expropriations et les confiscations de propriétés palestiniennes, la création continue de colonies de peuplement israéliennes, le nombre toujours croissant de colons juifs, les arrestations, les mauvais traitements et les tortures infligés aux civils palestiniens, les expulsions et le déni du droit de retour sont les caractéristiques de la situation qui existe actuellement. Ces mesures visent à perpétuer les conséquences des différentes agressions israéliennes, modifiant le statut juridique et la composition démographique de ces territoires, annexant ces territoires et sapant l'identité nationale du peuple palestinien.

40. En plus de tous ces faits, en plus de la détérioration continue de la situation dans les territoires occupés, nous avons au cours de ces derniers mois assisté à l'invasion du Liban, au siège de Beyrouth et au massacre des réfugiés palestiniens dans les camps de Sabra et de Chatila. L'objectif de cette dernière agression israélienne visait à disperser davantage encore le peuple palestinien, à l'intimider, à briser sa volonté et sa détermination de lutter pour ses droits, et d'éliminer physiquement l'avant-garde de sa lutte, l'OLP. Cette invasion a démontré une fois de plus que les milieux dirigeants israéliens sont

prêts à tout, prêts à commettre tous les crimes, aussi barbares soient-ils, afin de "régler" le problème palestinien conformément à leurs ambitions, mus par la haine et les aspirations expansionnistes.

41. Mais l'indignation universelle, l'horreur et la condamnation résolue de l'opinion publique mondiale, ainsi que la défaite morale et politique d'Israël qui s'en est suivie, ont montré en même temps qu'une solution authentique ne pourra être trouvée par la force.

42. La clef d'une solution juste et durable se trouve dans la réalisation des aspirations légitimes du peuple palestinien si longuement éprouvé. Une condition préalable indispensable à toute solution de la question de Palestine, et par conséquent à tout règlement global de la crise du Moyen-Orient, est le libre exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, entre autres le droit à l'autodétermination, le droit à l'indépendance nationale, à la souveraineté, y compris le droit d'établir un Etat palestinien indépendant et souverain propre. Il convient à ce sujet de se rappeler que dès 1947 l'Assemblée générale, par une résolution, avait déjà envisagé la création d'un Etat arabe palestinien indépendant, et puisque cette résolution n'a jamais été abrogée d'une manière ou d'une autre, il n'y a aucune raison de s'opposer à ce droit.

43. L'échec inévitable de toutes les tentatives unilatérales faites jusqu'ici indique clairement que ce n'est que par la voie pacifique, par la négociation et par les efforts collectifs de toutes les parties concernées qu'il sera possible de mettre fin à la rude épreuve du peuple palestinien. Ce n'est que dans le cadre d'un règlement global au Moyen-Orient qu'on pourra régler la question de Palestine.

44. La délégation hongroise est fermement convaincue qu'un règlement global, juste et durable de ce problème complexe doit se fonder sur le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967 et après, y compris Jérusalem; sur l'exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit à établir un Etat indépendant qui lui soit propre, et sur la reconnaissance et la réalisation du droit de tous les Etats de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

45. Il est évident que ce genre de solution authentique type ne sera possible que grâce à une conférence internationale à laquelle prendraient part toutes les parties concernées. Il va sans dire que l'OLP, seul représentant authentique du peuple palestinien et partie principale à tout accord de paix au Moyen-Orient, doit également y participer sur un pied d'égalité avec tous les autres représentants.

46. Puisque la proposition globale de l'Union soviétique, présentée en septembre dernier [A/37/457], répond à toutes les conditions susmentionnées, nous pensons qu'elle peut fournir la base d'une solution à ce problème grave. Par conséquent, nous appuyons de tout cœur cette initiative. En même temps, nous pensons que la position arabe, définie lors de la Conférence arabe au sommet de Fès, est très valable, étant donné qu'elle procède précisément des principes que je viens de mentionner et qu'elle exprime l'unité

longuement attendue des pays les plus directement concernés.

47. D'autre part, nous pensons que des propositions qui ne reconnaissent pas la nécessité d'établir un Etat palestinien indépendant et souverain, qui ne parlent même pas de l'OLP comme étant partie au règlement proposé, qui passent totalement par-dessus le problème du retrait israélien de tous les territoires arabes occupés ne sauraient nous conduire nulle part.

48. Il ne faut se faire aucune illusion quant aux intentions des Etats-Unis d'Amérique à cet égard. Les veto américains répétés au Conseil de sécurité pour empêcher que toute mesure efficace soit prise à l'encontre d'Israël et l'appui militaire, politique et économique incessant à la politique israélienne d'agression et d'expansion ont amplement prouvé que Washington, poursuivant ses propres intérêts égoïstes, s'est irrévocablement mis du côté d'Israël qu'il considère comme son allié stratégique dans la région.

49. La Hongrie, en tant que membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a une profonde sympathie pour la juste lutte du peuple palestinien et lui témoigne une solidarité active, et elle continuera d'appuyer son combat pour l'autodétermination et pour l'établissement de son propre Etat indépendant. Tout en appuyant tous les efforts visant à trouver une solution rapide au problème palestinien, c'est avec beaucoup d'espoir que nous attendons la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui doit se tenir à Paris en 1983, car nous pensons qu'elle contribuera à favoriser la cause de ce peuple qui a tant souffert.

50. Ma délégation estime que les Nations Unies devraient jouer un rôle actif et constructif dans la recherche d'une solution véritable à la question de Palestine. On a déjà accordé beaucoup d'attention au sein de l'Organisation mondiale à la question de Palestine et à d'autres aspects du problème du Moyen-Orient. Les Nations Unies, de concert avec la grande majorité de la communauté internationale, ont déjà reconnu que le facteur fondamental permettant d'éviter la menace que représente la crise du Moyen-Orient pour la paix et la sécurité internationales est de permettre au peuple palestinien d'exercer pleinement et librement ses droits inaliénables, c'est-à-dire de régler la question de Palestine. Il faut que justice soit faite; il faut faire quelque chose, faire quelque chose dans l'esprit des recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, approuvées et entérinées de manière répétée par l'Assemblée générale. Il y va donc non seulement de l'autorité et du prestige des Nations Unies mais également de la survie et du sort d'un peuple qui a beaucoup souffert.

51. M. AL-HADDAWI (Iraq) [*interprétation de l'arabe*]: Je voudrais tout d'abord exprimer nos remerciements et notre reconnaissance à M. Sarré, du Sénégal, président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et aux membres du Comité pour leurs efforts méritoires et leur objectivité dans la préparation de leur rapport [A/37/35].

52. Je voudrais également parler brièvement de certains aspects de la cause palestinienne pour ren-

seigner certains de nos collègues de la nouvelle génération d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui n'ont pas été témoins de la tragédie, dont de nombreux actes ont eu lieu à l'Organisation des Nations Unies et dont les personnages ont été ceux que le monde croyait être les défenseurs loyaux des idéaux et principes humains et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

53. Les racines de la tragédie de Palestine remontent au milieu du siècle dernier, lorsque la première vague de l'émigration juive est parvenue en Palestine, poussée par des motifs religieux et le désir de vivre près des Lieux saints. Ces émigrants n'étaient pas inspirés par des motifs nationalistes, car le fléau sioniste n'était pas encore né. Cette première vague comprenait 900 personnes seulement, encouragées par le Juif britannique Moses Montague, mais ce nombre a graduellement augmenté pour arriver à 50 000 à la fin du XIX^e siècle. Le sionisme était né alors, mouvement chauvin et expansionniste, avec à sa tête l'Autrichien fasciste, le journaliste Theodor Herzl, qui, malgré son zèle sioniste, ne connaissait pas la géographie et l'histoire de la Palestine. Il ne savait même pas qu'à l'époque elle était peuplée par les Arabes. Herzl rêvait seulement d'établir un Etat juif, ou ce qu'il appelait *Judenstaat*, indépendamment du lieu de son implantation. A cet égard, Desmond Stewart dit dans ses mémoires que Herzl n'avait pas hésité à jouer le rôle d'agent au service des vastes intérêts impérialistes britanniques et qu'il avait donc accepté immédiatement la proposition de Joesph Chamberlain, ministre britannique des colonies de l'époque, de faire du Kenya un foyer pour les Juifs. Il avait également accepté la proposition du baron Hirsch d'établir une fédération en Argentine dont les Juifs feraient partie. Mais sous la pression des dirigeants sionistes, et surtout du Juif russe Chaim Weizmann, ces propositions ont été repoussées et les Juifs ont exigé que leur Etat soit établi en Palestine. Herzl s'est rangé à leur opinion, et pendant la première conférence sioniste à Bâle en 1897, la décision a été prise d'établir un foyer national juif en Palestine; on a renoncé à parler de *Judenstaat*, ou Etat juif, pour ne pas se heurter à l'opposition des Juifs non sionistes.

54. Le terme a été employé plus tard dans la déclaration Balfour, du 2 novembre 1917. On sait que Balfour, qui était juif et, à l'époque, ministre des affaires étrangères britannique, sympathisait avec le mouvement sioniste et, sous l'influence de Chaim Weizmann, qui avait réussi à exercer une pression sur lui, et en coopération avec le lobby sioniste britannique, composé surtout d'hommes d'affaires et de gens riches, a publié la déclaration Balfour, considérée comme faisant partie d'une série de desseins britanniques contre le peuple arabe. La déclaration Balfour, malgré les éléments de mauvaise foi et de conspiration qu'elle comportait contre le peuple de Palestine, ne parlait pas de la transformation de la Palestine en un foyer politique pour les Juifs. Elle demandait plutôt qu'on leur accorde un foyer national, à condition que cela ne porte pas atteinte aux droits et à la religion des autres nationalités du pays.

55. Chaim Weizmann a réussi à créer de nombreuses sociétés juives et sionistes en Grande-Bretagne, dont la Anglo-Jewish Association et le Board of Deputies

of British Jews. Ces sociétés avaient le soutien de certaines personnalités politiques britanniques dont Lloyd George, Churchill, le baron de Rothschild, le baron Hirsch, Clement Attlee, Herbert Samuel et Harold Wilson, ainsi que de vingtaines d'autres qui recherchaient la gloire politique et financière. Elles ont essayé de modifier la déclaration Balfour, en remplaçant le concept du foyer juif en Palestine par celui de la création d'un Etat juif en Palestine, sous prétexte que cet Etat constituerait une base politique qui servirait les intérêts de l'Empire britannique. Elles se sont efforcées d'appuyer le mouvement sioniste et d'encourager l'appel de Chaim Weizmann, qui avait pris la tête du mouvement sioniste après la mort de Herzl, son rival.

56. Les premiers éléments qui ont donc présidé à la fondation de l'Etat sioniste ont reposé sur des motifs religieux et sur le désir de trouver un refuge pour les Juifs pour leur épargner la dépossession et le déplacement, mais il s'agissait d'un appel mensonger qui dissimulait des motivations d'expansionnisme et de convoitise politiques et régionales.

57. Nous pensons que le judaïsme est une religion révélée qui, comme toutes les autres religions, stimule l'amour et la sympathie entre les êtres humains et la vénération du Créateur, mais nous rejetons le sionisme, qui est loin d'être une croyance religieuse. C'est un mouvement raciste, impérialiste et politique qui fait la distinction entre Juifs et non-Juifs, qui croit en la pureté de l'élément juif et qui repose sur le terrorisme, la répression, la perfidie et l'expansionnisme, exactement comme le nazisme faisait une différence entre les éléments allemands et non allemands et pratiquait une politique de terrorisme, de répression et d'expansion. Depuis sa création, en 1947, l'Etat juif, le *Judenstaat*, a appliqué toutes ces pratiques nocives.

58. Le centre des activités sionistes est passé de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis, en parvenant à créer de nombreuses sociétés juives avec des slogans et des mots d'ordre différents. Certaines d'entre elles se sont efforcées d'abord de mettre un terme à la discrimination que les Américains leur imposaient. Ces sociétés ont cherché à faire accorder aux Juifs des droits politiques égaux à ceux des citoyens américains, mais elle ne faisaient au départ pas preuve de beaucoup d'enthousiasme envers le sionisme. Elle ne le reconnaissaient pas comme un mouvement politique et rejetaient même l'idée selon laquelle les Juifs constituaient un peuple sans nation. Mais, en très peu de temps, la situation a changé et ces sociétés sont devenues des institutions terroristes, jouant le rôle le plus odieux et le plus répugnant dans le massacre du peuple palestinien et dans la formulation de son destin tragique.

59. Certains membres de ces sociétés n'ont eu aucune honte à organiser des manifestations à Broadway et à Times Square en 1949 et 1950, en demandant aux passants de soutenir Israël par le slogan "Donnez un dollar pour tuer un Arabe".

60. Pour arriver à ses fins, le mouvement sioniste est passé à une autre étape, lorsque ses dirigeants ont eu recours aux pratiques barbares nazies, qui leur avaient été appliquées, comme elles l'avaient été à d'autres peuples de l'Europe orientale, et ils

se sont donc acquis la sympathie internationale. Leurs intérêts ont rejoint ceux des dirigeants des pays occidentaux, surtout des Etats-Unis d'Amérique qui sont sans aucun doute devenus une superpuissance après la seconde guerre mondiale. Les sionistes ont exploité le revirement du peuple américain à leur égard à la suite de la persécution nazie. Ils ont exploité également les ambitions d'un grand nombre d'aventuriers politiques qui recherchaient certaines positions afin d'obtenir des victoires électorales.

61. L'influence financière juive a augmenté aux Etats-Unis après la guerre, lorsque ce pays a adopté la politique de la porte ouverte à l'égard de l'Europe ravagée par la guerre. Les sociétés juives ont réussi à réduire la discrimination qui frappait les Juifs dans certaines parties du pays et se sont empressées d'imposer leur domination absolue aux milieux financiers, aux moyens d'information et donc à différents secteurs de l'opinion publique, en occupant des positions au Congrès des Etats-Unis, à la Maison Blanche et au Département d'Etat. Ceux qui avaient besoin de leur soutien s'empressaient autour de ces personnalités politiques et le lobby juif prit ainsi forme.

62. D'un autre côté, les Britanniques qui détenaient le mandat, se trouvaient dans une impasse. Leurs forces en Palestine étaient en effet victimes d'un harcèlement de la part des sionistes. Par exemple, l'Irgoun Zvaï Leumi, dirigé par le terroriste Menachem Begin, détruisit l'hôtel King David, tuant 75 Britanniques et Arabes. Un autre exemple : toujours sous la conduite de Menachem Begin, deux soldats britanniques furent enlevés et pendus à un arbre. Il faut aussi mentionner l'assassinat de lord Moyne et citer en outre les attaques menées contre des camps et des postes de police britanniques afin de voler des munitions et humilier les autorités britanniques.

63. Le Gouvernement britannique a été incapable de trouver une solution valable, malgré son parti pris très net en faveur des sionistes. Ne voyant aucune autre issue pour se sortir de cette impasse, il a fait inscrire la question de Palestine à l'Organisation des Nations Unies, qui ne comptait à l'époque que deux années d'existence. La Grande-Bretagne a cherché à remédier à la mobilisation par les sionistes de l'opinion publique américaine et de son efficacité en leur faveur, ce qui leur permettrait de faire pencher la balance de leur côté. Les sionistes ont trouvé dans le président Harry Truman qui, comme sa femme et sa fille, sympathisait avec le mouvement, un défenseur poursuivant une politique injuste et inhumaine à l'encontre du peuple palestinien. Ils ont également reçu l'appui d'un grand nombre de membres du Congrès, de la Maison Blanche, du Département d'Etat et des moyens d'information. Les Palestiniens ne disposaient pas d'une seule voix pour s'opposer à toutes ces pressions.

64. Le Gouvernement des Etats-Unis avait conçu un plan de rechange préparé par un comité spécial des Nations Unies qui avait demandé le partage de la Palestine en un Etat arabe et un Etat juif. Ce plan, n'ayant pas reçu une attention suffisante, a échoué depuis son adoption jusqu'à maintenant. Après la célébration du *Thanksgiving Day* — Jour d'actions de grâces — par le peuple américain, le Gouvernement des Etats-Unis a mis tout son poids pour présenter cette question à l'Assemblée générale, y com-

pris celui du Président des Etats-Unis lui-même et de ses assistants les plus notoires, notamment une personnalité juive, David Niles, connu pour son influence directe et considérable sur le Président. Niles a caché à Truman les propositions et conseils d'hommes de bon sens et de lui présenter comme étant valable le point de vue sioniste, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à implanter l'idée de partage dans l'esprit du Président. Il a empêché une révision de cette politique et c'est ainsi que l'idée de partage a acquis un vaste soutien. La machine de propagande a fonctionné à l'égard des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à la majorité requise des deux tiers à l'Assemblée générale. La diplomatie des Etats-Unis a fait des efforts intensifs pour parvenir à ce but et obtenir les quatre ou cinq voix supplémentaires nécessaires à l'adoption de la décision de partage.

65. Les annales des Nations Unies pour toute cette période portent la marque des méthodes illégales employées par les Etats-Unis d'Amérique, telles que le chantage et la menace d'arrêter l'aide accordée au titre du plan Marshall à l'encontre des Etats qui manifesteraient une opposition au partage. On a même dit que les Etats-Unis auraient acheté les votes de certaines délégations.

66. Nous voyons donc les actes immoraux qui, à cette époque, ont fait de l'ONU une autre bourse de New York, où les diplomates américains qui avaient des contacts directs avec le Président recevaient ses directives. Diverses sources nous ont informés que Chaim Weizmann avait rendu visite au président Truman avant la décision de partage, avec David Niles à titre d'intermédiaire. Lorsque le Président lui a dit que le succès du plan de partage était acquis, Weizmann lui a demandé d'inclure le désert du Néguev dans la partie juive de la Palestine. Le Président a accepté, tout en sachant que ce désert appartenait aux Arabes, selon le plan de partage si mal conçu.

67. La résolution du plan de partage [*résolution 181 (II)*], qui était injuste, a été adoptée à la majorité des deux tiers, soit 33 voix pour, 13 voix contre et 10 abstentions, une délégation étant absente et le nombre des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à cette époque étant de 57.

68. Rien, dans la Charte des Nations Unies, ne confère ce droit à l'Assemblée générale. Celle-ci n'avait pas demandé à connaître l'avis des habitants; elle ne s'est pas préoccupée de leurs désirs, ni de leur droit à l'autodétermination. Nous proposons à ceux qui s'intéressent aux conditions dans lesquelles a été réalisé le plan de partage de la Palestine de lire l'article écrit par M. Peter Grose dans le *New York Times Magazine* du dimanche 21 novembre 1982, intitulé "Le partage de la Palestine, il y a 35 ans", dans lequel il a fait une citation d'un livre qu'il se propose de publier l'automne prochain. Il donne notamment des détails horribles sur ce dessein sanguinaire.

69. L'adoption de la résolution de partage n'a pas marqué la fin des ambitions sionistes, parce que les ambitions véritables du sionisme reposent sur des assertions historiques fausses et sur l'argument du droit des Juifs de créer en Palestine le "Grand Israël" allant du Nil à l'Euphrate. C'est là ce que Herzl avait demandé sous la pression du premier Congrès sioniste.

Herzl avait dit notamment : “Nous devons confisquer petit à petit les terres privées, les annexer aux nôtres et chasser les pauvres Arabes, sans en avoir l'air, pour qu'ils soient forcés d'aller travailler dans les États voisins.”

70. Ben Gourion a déclaré à Ibrahim Shebat, rédacteur en chef du journal *Al-Mirsad*, qu'Israéli était une patrie pour les seuls Juifs. Ben Gourion a toujours affirmé que si Moshe Dayan avait été à la tête du pays en 1948 les frontières de l'Etat d'Israël auraient été portées beaucoup plus loin; et Yigdal Allon, quand il était ministre des affaires étrangères d'Israël, avait déclaré que c'était Ben Gourion qui avait accepté la trêve au cours de la première guerre arabo-israélienne, alors qu'Israël aurait dû continuer la lutte en vue d'annexer le territoire allant jusqu'à la rivière Litani, au Liban, au nord, et au désert du Sinaï, au sud, et de libérer entièrement la patrie.

71. Lorsqu'on demanda à Golda Meir comment les terres occupées seraient récupérées, elle répondit :

“Il n'y a pas de peuple à qui nous puissions les rendre. Les Palestiniens n'existent pas; il n'y a pas de peuple palestinien qui se considère lui-même palestinien. Nous sommes venus dans ce pays et nous l'avons expulsé de sa terre. C'est pourquoi il n'existe pas.”

72. Aussitôt après l'adoption de la résolution de partage, Menachem Begin déclara qu'Israël n'avait pas été libéré, mais partagé, et qu'Israël serait donc rendu une fois pour toutes au peuple juif.

73. Dans une réunion secrète entre Menachem Begin et Ralph Bunche en Palestine, après la décision de partage, Begin demanda instamment une aide pour établir un Etat juif non partagé en Palestine. Bunche répondit : “Je vous comprends fort bien, parce que je fais moi-même partie d'une minorité persécutée”.

74. Aussitôt après la guerre de 1967, le journal *Haolam Hazeh* a publié une déclaration de Moshe Dayan, ministre de la guerre d'Israël, au cours de laquelle il a dit notamment :

“Nos pères sont parvenus aux frontières qui ont été reconnues par le plan de partage et notre génération a atteint les frontières de 1949; et aujourd'hui, la génération de la guerre des six jours a pu arriver jusqu'à Suez, jusqu'à la Jordanie et atteindre les hauteurs du Golan. En réalité, ce n'est point la fin, parce qu'après les frontières de la trêve actuelle il y aura d'autres victoires qui nous permettront d'aller au-delà de la Jordanie, peut-être au Liban, et même au milieu de la Syrie.”

Des heures seraient nécessaires pour citer toutes les déclarations des dirigeants sionistes. Ce que je viens de dire suffit à confirmer que les convoitises d'Israël n'ont pas de limites.

75. Aussitôt après l'adoption par l'Assemblée de la malheureuse et illégitime résolution de partage, les Israéliens ont saisi 35 p. 100 du secteur arabe. Puis, par des actes d'agression successifs, ils ont occupé la Rive occidentale, y compris Jérusalem, le Sinaï, la bande de Gaza et les hauteurs du Golan. Ils sont toujours installés au Liban, aux portes mêmes de Beyrouth, sa belle capitale. Begin a déclaré que Jérusalem était la capitale éternelle d'Israël, il a donné le nom de Judée et de Samarie à la Rive occi-

dentale et il a imposé l'administration sioniste au territoire syrien des hauteurs du Golan. Le but d'Israël, qui veut gagner toujours plus de terre par la force des armes, est de faire immigrer des Juifs du monde entier pour les installer dans la Palestine occupée. Tous les moyens lui sont bons pour arriver à cette fin.

76. Les Israéliens ont tout d'abord cherché à empêcher le retour en Palestine des réfugiés arabes qui avaient quitté leurs foyers pendant la guerre de 1948, et cela en contravention de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui prévoyait le retour en Palestine des réfugiés ou une compensation pour les pertes de biens ou d'argent à ceux qui ne désiraient pas revenir. Pour rendre ce retour impossible, les Israéliens ont commencé, dès la création d'Israël, à commettre des massacres contre la population civile sans défense de la Palestine arabe. Le massacre le plus horrible, à l'époque, a été celui de Deir Yassin, conçu et mené par le terroriste international Menachem Begin, qui était alors à la tête de l'organisation Irgoun Zvai Leumi. Plus de 300 innocents ont été tués lors de ce massacre, dont une femme enceinte à propos de laquelle deux terroristes de la bande de Begin avaient parié sur le sexe de l'enfant qu'elle portait et ont donc décidé de l'éventrer.

77. Cette coordination entre les bandes sionistes et terroristes, qui étaient au nombre de trois — la Haganah, Irgoun Zvai Leumi et Stern —, a conduit à des massacres contre des agriculteurs et d'autres civils de différentes agglomérations — Kafr Kassem, Qibya, Nakhalin, Qalqiliya et Halhoul — et des dizaines d'autres villages arabes en Palestine, immédiatement après la mise en œuvre du plan de partage. Le premier objectif était de faire régner la terreur et l'intimidation parmi la population palestinienne pour la contraindre à s'enfuir dans les pays arabes voisins pour sauver sa vie. Ainsi, les autorités sionistes ont réalisé une partie de leurs desseins en expulsant plus de 1 millions de Palestiniens et elles se sont hâtées de promulguer des lois pour empêcher leur retour, contrairement à la résolution de l'Assemblée générale. Ces Palestiniens ont été considérés comme propriétaires absents par les autorités sionistes qui ont donc proclamé un ordre de confiscation de leurs terres, de leurs maisons et de leurs biens, en vertu de la “loi sur les biens des absents”. Une autre loi a été promulguée, accordant la citoyenneté juive à tout Juif qui s'installerait en Palestine et considérant les Juifs vivant à l'étranger comme des sujets israéliens, sans même connaître leur point de vue et sans tenir compte des difficultés que créerait la double nationalité.

78. Les autorités sionistes ont persécuté les Palestiniens qui sont restés dans les territoires occupés, promulguant des centaines de lois et de décisions destinées à les dépouiller de leurs terres et de leurs biens. Elles ont donné aux gouverneurs militaires la responsabilité d'appliquer ces lois et décisions. Ces gouverneurs ont empêché les agriculteurs arabes de cultiver leurs terres. Ensuite, les autorités ont déclaré qu'elles confisquaient ces terres parce qu'elles n'étaient pas cultivées par leurs propriétaires légitimes. Le Gouvernement israélien a annoncé la confiscation de millions de dounams de terres arables, qu'il

a données aux nouveaux immigrants juifs pour créer des colonies de peuplement et des fermes communautaires.

79. Les gouverneurs militaires ont pris pour prétexte celui de la sécurité nationale pour s'arroger le droit de confisquer toutes les terres qu'ils voulaient. Les Palestiniens sont devenus des citoyens de deuxième classe. Ils ont été en butte à des pratiques racistes; on les a empêchés de travailler et on les a privés du droit de créer des industries et d'avoir des activités agricoles ou commerciales.

80. Jusqu'en 1972, l'Histadrouth, l'Union syndicale israélienne, a rejeté l'adhésion des travailleurs arabes. Après 1972, elle a autorisé certains d'entre eux seulement à devenir membres de l'Union, si bien qu'en 1977 elle ne comprenait que 4 000 habitants arabes originaires de la Palestine occupée, qui en comprenait environ 1 million.

81. Les autorités sionistes ont pratiqué la répression en faisant sauter les maisons des habitants, en chassant ceux-ci de l'autre côté de la frontière et en imposant à leurs enfants des programmes contraires à la culture arabe et islamique. Même les Lieux saints ont été profanés. La sainte mosquée d'Al Aqsa a été incendiée et Al-Haram Al Ibrahimy Al-Charif profanée. De nombreuses personnalités religieuses, musulmanes comme chrétiennes, ont été emprisonnées. Des maires élus, qui avaient l'appui du peuple arabe palestinien, ont eux aussi été expulsés et remplacés par des agents d'Israël. Les Israéliens ont également poursuivi toutes les personnalités palestiniennes libres et penseurs partout dans le monde et leurs services d'espionnage ont assassiné beaucoup de ces combattants et martyrs.

82. Ce bref historique des souffrances du peuple arabe de Palestine révèle un seul objectif : l'élimination totale du peuple palestinien et de son identité pour le contraindre à quitter sa patrie afin que la Palestine reste intacte et purement juive et que tous les Juifs du monde y soient réunis.

83. A propos de toutes les questions que je viens de mentionner, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des centaines de résolutions, qui ne sont toujours pas respectées par Israël. Au contraire, le sionisme a poursuivi sa propagande néfaste afin d'obliger les Juifs du monde entier à immigrer en Palestine. Leur sort lui fait verser des larmes et il ne cesse de se plaindre, en utilisant tous les médias du monde, de violations des droits de l'homme dans les pays du bloc socialiste. Les sionistes ont même dupé l'ancien président des Etats-Unis, Jimmy Carter, au point qu'il a entrepris une campagne dénuée de tout fondement et que rien ne justifiait. Des centaines de citoyens d'autres pays ont été victimes de violations des droits de l'homme. Israël ne s'en est pas préoccupé le moins du monde, mais si un Juif ou deux, pour des raisons touchant la sécurité et les lois de certains Etats, ont été punis, Israël a mené alors grand tapage. Israël n'a fait aucun cas des conséquences de son attitude tendancieuse à l'égard des relations entre les superpuissances.

84. Tout cela fait partie d'un dessein sioniste, aux dépens du peuple arabe de Palestine : assurer l'immigration juive en Palestine et contribuer ainsi au plan expansionniste de colonisation.

85. Quand le sionisme a été en mesure de prendre entièrement possession de la Palestine et d'en déplacer la population, il a commencé à commettre d'autres actes d'agression, en se servant d'arguments mensongers sur sa sécurité, sa légitime défense et les exigences de sa stratégie. Il a perpétré une attaque perfide contre le Liban, le 6 juin, attaque qui a duré trois mois au cours desquels les Israéliens se sont emparés du sud du Liban et ont pénétré en profondeur dans le pays, poussant jusqu'à la capitale, Beyrouth, en se servant d'armes des Etats-Unis perfectionnées, dont des bombes à grappes et des bombes au phosphore. Nous aurions voulu que la délégation des Etats-Unis eût le courage de dénoncer l'emploi de ces armes à l'Assemblée générale, de la même façon que cette délégation, il y a quelques jours, a dénoncé leur emploi contre les rebelles afghans. Nous aurions aimé que la délégation des Etats-Unis déclarât que son gouvernement cesserait d'envoyer ces armes à Israël, après la violation par ce dernier de la loi des Etats-Unis en vertu de laquelle il les reçoit.

86. Israël a poursuivi ses campagnes malfaisantes contre les Libanais et les Palestiniens par air, par terre et par mer. Des milliers ont été assassinés. Des propriétés, des fermes et des projets ont été détruits.

87. Les autorités sionistes ont conspiré avec certains agents pour mener une lâche attaque contre les camps de Sabra et de Chatila, où, au vu et au su des dirigeants sionistes et en collaboration avec eux, a été commis un massacre des Palestiniens et des Libanais. La conscience internationale en a été bouleversée et elle a dénoncé cet acte vil et ses auteurs. L'invasion du Liban par les sionistes visait à soumettre le Liban et à lui imposer un traité de paix à la suite de cette occupation, le menaçant de ne pas se retirer. Israël s'est assuré de cette manière des gains territoriaux sur le Litani et les collines du sud du Liban, en même temps que des échanges commerciaux. Cette invasion perfide avait pour but d'éliminer totalement la résistance palestinienne héroïque, pour faire disparaître le peuple palestinien et pour imposer la doctrine de la pureté de la race juive en Palestine.

88. L'Iraq est convaincu que le peuple vaillant et héroïque du Liban refusera de marchander sa dignité et sa souveraineté et qu'il n'abandonnera jamais ses liens arabes, malgré les pressions et les difficultés qu'il subit. Le Liban est une partie très chère de la nation arabe, un élément important de sa culture et de sa civilisation. Jamais il ne renoncera au consensus arabe qui recherche constamment une paix juste et durable dans la région.

89. Comme l'a souligné le Président de l'Iraq, M. Saddam Hussein, dans son message à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien :

“Le monde entier a vu avec satisfaction quelle était l'attitude arabe dans le conflit avec Israël, attitude qui tranchait sur celle de l'entité sioniste. L'attitude arabe est marquée par la conscience de ses responsabilités et par un désir sincère de paix fondée sur la justice. Cette position a été exprimée à l'unanimité par les Arabes à la Conférence de Fès. C'est pourquoi nous espérons que tous les Etats sans exception, et surtout les superpuissances,

seront convaincus de la sagesse et de la justesse de cette position et que des efforts très sérieux et très poussés seront déployés pour assurer cette position et pour en renforcer les objectifs.”

90. Partant de cette position arabe et dans ce cadre pratique, le Liban, avec l'appui du peuple arabe et de ses amis et sous la protection des Nations Unies, peut trouver le moyen de sortir de cette impasse, mais cela dépend de la volonté politique et de la bonne foi dont les Etats-Unis doivent faire preuve afin de contraindre leur allié, Israël, à se retirer, sans délai et sans conditions, de tout le territoire du Liban, afin de l'amener à ne plus s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays, de manière que ses dirigeants puissent s'attaquer à leurs graves responsabilités : guérir les plaies, reconstruire sur les ruines, réédifier le pays et assurer son bien-être et sa stabilité.

91. Quant à l'objectif d'Israël d'éliminer le peuple palestinien et de liquider l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, il est indéniable que la condamnation prononcée par les Nations Unies et par la conscience mondiale contre l'agresseur fasciste-sioniste, et la rancune populaire vis-à-vis du triumvirat terroriste Begin-Sharon-Shamir, confirment la justice de la cause du peuple palestinien et son droit à l'autodétermination, ainsi que la nécessité impérieuse de permettre au peuple palestinien d'obtenir la jouissance de ses droits inaliénables à l'indépendance, sous la conduite de l'OLP qui lutte à cet effet.

92. La voix juste et la conscience vivante qui ont inspiré et soutenu le peuple palestinien au Liban et sa vaillante résistance à l'invasion sioniste ont redoublé la ténacité des Palestiniens qui continuent leur opposition et dont la volonté inébranlable de lutte est encore renforcée.

93. Malgré les desseins d'Israël, les Palestiniens ont déclaré à maintes reprises, du haut de cette tribune — récemment dans la déclaration faite par M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'OLP [84^e séance] — leur foi en une paix juste et en leur droit légitime à l'autodétermination. Cette paix et ce droit sont ignorés et violés par Israël qui se trouve isolé parmi tous les membres de la communauté internationale.

94. M. TSVETKOV (Bulgarie) : Le Moyen-Orient est, depuis des décennies, l'un des “points chauds” de notre planète. La question de Palestine, pas encore résolue, se trouve au fond du conflit chronique qui éclate périodiquement en guerres sanglantes. La tragédie du peuple palestinien, privé de sa patrie et soumis à la domination et à l'humiliation nationale, constitue un exemple frappant des malheurs que la politique impérialiste d'expansion et d'agression apporte aux peuples.

95. Il n'y a qu'un peu plus de deux mois, l'humanité a été témoin du terrible épilogue de la cinquième guerre consécutive dans cette région du monde depuis 1948. L'accord du cessez-le-feu au Liban était à peine atteint qu'une tuerie monstrueuse des habitants non armés des camps palestiniens était commise, en dépit des garanties données par les Etats-Unis, par l'intermédiaire de leur émissaire, pour la sécurité des habitants de Beyrouth et des réfugiés palestiniens. Cet événement démontre on ne peut plus claire-

ment qu'Israël est en train de mettre en application un programme, conçu de sang-froid, d'extermination physique du peuple palestinien, d'une “solution finale” de la question palestinienne par le feu et le glaive et de perpétuation de son pouvoir sur les terres arabes spoliées.

96. Sous le grondement des canons à Beyrouth, Tel-Aviv a intensifié ses actes annexionnistes des territoires occupés. Il a été annoncé que huit nouvelles colonies de peuplement seraient créées d'ici la fin de l'année en cours et 20 en 1983, tandis que les 105 colonies de peuplement déjà existantes seront considérablement élargies. Selon un porte-parole de l'Organisation sioniste mondiale, cité par le quotidien *Christian Science Monitor*, du 9 novembre 1982, un plan à long terme est élaboré qui envisage le peuplement des territoires spoliés par 1 400 000 Israéliens au cours des 30 années à venir et le bannissement forcé de la population autochtone — à savoir presque autant de Palestiniens arabes — de leurs foyers ancestraux.

97. C'est dans ce contexte qu'au début du mois de septembre dernier les Etats-Unis ont déclaré officiellement que, grâce aux événements qui s'étaient déroulés, les possibilités d'une solution favorable de la crise dans cette partie du monde s'étaient accrues. Cette appréciation est logique en soi, étant donné que les événements sanglants dont il s'agit se sont déroulés au su et avec la bienveillance de ce pays. Dans le cadre de l'alliance stratégique avec Israël, la politique du Gouvernement des Etats-Unis au Moyen-Orient vise, évidemment, l'élimination de l'OLP et des autres forces progressistes et la transformation de tout le secteur du Moyen-Orient et du golfe Persique en zone d'influence incontestable.

98. La méthode classique de “diviser pour régner”, dont les accords séparés de Camp David sont devenus un synonyme contemporain, constitue un instrument essentiel pour la réalisation de cette politique. Ces accords ont préparé politiquement le terrain de l'agresseur et lui ont permis de porter des coups sélectifs aux Etats et aux peuples arabes. L'agresseur a reçu de ses alliés stratégiques les ressources financières et militaires à cette fin. Sans l'appui de son partenaire d'outre-Atlantique, Israël ne pourrait pas lancer ses défis arrogants à l'Organisation mondiale et espérer que ses crimes resteront impunis. On sait fort bien que, au Conseil de sécurité, par son veto systématique, empêche l'ONU de prendre des mesures susceptibles de maîtriser l'agresseur.

99. La délégation bulgare estime que le plan récent du Gouvernement des Etats-Unis en vue d'un règlement de la crise du Moyen-Orient va directement à l'encontre des droits et des intérêts légitimes du peuple palestinien. Il est de notoriété publique que ce plan n'admet pas la création d'un Etat palestinien indépendant. Il exige que l'OLP soit écartée du règlement pacifique. Il est proposé aux Palestiniens une autonomie imaginaire sur la Rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza. En réalité, ce plan laisse la solution de la question palestinienne à la merci de l'agresseur. Le refus catégorique des auteurs de ce plan de s'entretenir avec les représentants de l'OLP, qui est reconnue par près de 100 Etats Membres de l'ONU comme étant le représentant légitime du peuple palestinien, est fort révélateur en ce qui

concerne le caractère d'une telle approche vis-à-vis du problème.

100. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives des événements qui se sont déchainés en 1982 dans cette région déjà si éprouvée. Actuellement, l'agresseur continue de donner des ordres en terre libanaise. Des démarches diplomatiques intenses sont en cours. Des rencontres et des contacts sont au calendrier. On s'attend à des solutions politiques dont dépendra, dans une grande mesure, le cours ultérieur des événements. Mais une conclusion peut être tirée dès à présent, à savoir que les combattants palestiniens ont tenu face à l'offensive violente de l'ennemi. La communauté internationale a pu, une fois de plus, se convaincre qu'il est impossible de liquider le peuple palestinien, qui compte 4 millions de personnes, de même qu'il est impossible d'étouffer son aspiration à l'indépendance. Les droits inaliénables de ce peuple sont reconnus par la quasi-unanimité des Etats Membres de l'Organisation mondiale, fait dont Israël et ses protecteurs doivent tenir compte.

101. Le cours des derniers événements concernant la question palestinienne ne fait que confirmer une fois de plus notre conviction que la solution véritable du conflit du Moyen-Orient ne réside pas dans les différentes missions de médiation douteuses, ni dans la politique de la prétendue pacification de l'agresseur par des concessions croissantes. La seule voie pour obtenir un règlement global du problème du Moyen-Orient consiste à engager des efforts collectifs et requiert la participation de toutes les parties intéressées, par l'intermédiaire d'une conférence internationale représentative, sur un pied d'égalité.

102. Dans cette optique, fidèle à sa politique de principe, la République populaire de Bulgarie soutient le programme réaliste et constructif en vue d'un règlement global de la crise du Moyen-Orient et plus particulièrement du problème palestinien, proposé par le Gouvernement soviétique le 15 septembre 1982. Cette initiative, qui a rencontré un grand écho international, concorde avec les principes adoptés par les pays arabes à leur douzième Conférence au sommet, tenue à Fès. Il y a quelques jours seulement, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, Todor Zhivkov, a souligné dans son télégramme adressé au Président du Comité exécutif de l'OLP, Yasser Arafat, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien :

“Nous déclarons de nouveau qu'une solution juste et durable du problème du Moyen-Orient peut être atteinte uniquement par le retrait immédiat d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, avec la reconnaissance des droits légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit de créer son propre Etat indépendant en terre palestinienne, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime, étant entendu que le droit de tous les Etats de la région à une existence sûre et indépendante soit garanti.”

103. Conformément à cette ligne politique immuable, mon pays continuera à apporter un soutien actif à la

juste lutte héroïque du peuple palestinien, sous la direction de son avant-garde, l'OLP.

104. M. LE KIM CHUNG (Viet Nam) : Avant tout, j'ai le grand plaisir d'adresser au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, mes salutations fraternelles les plus chaleureuses à la délégation de l'OLP, en lui réaffirmant le soutien indéfectible du peuple vietnamien à la juste cause du peuple palestinien en lutte pour ses droits nationaux sacrés.

105. Je tiens aussi à féliciter vivement le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et tout particulièrement son président, M. Sarré, pour avoir déployé des efforts inlassables dans l'exercice de leur noble mandat et pour avoir présenté un rapport [A/37/35] de qualité, exhaustif et circonstancié sur les travaux du Comité.

106. Depuis le début de cette année, à quatre reprises, l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire d'urgence, s'est penchée avec une inquiétude croissante sur la question de Palestine, au moment où la situation au Moyen-Orient s'est détériorée de façon exceptionnellement grave.

107. Aujourd'hui, nous examinons de nouveau cette question brûlante, alors que chacun de nous garde encore fraîche dans la mémoire la puissante vague d'indignation de l'humanité progressiste, engendrée par les massacres barbares exécutés de sang-froid par les troupes israéliennes d'occupation à l'encontre de la population civile, palestinienne et libanaise, en particulier dans les camps de réfugiés de Sabra et Chatila.

M. Gökçe (Turquie), vice-président, prend la présidence.

108. En dépit de la condamnation sévère et répétée de la communauté internationale et faisant fi des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur la question de Palestine et sur celle du Moyen-Orient, le régime sioniste continue à occuper les territoires arabes accaparés par la force et poursuit l'implantation de nouvelles colonies de peuplement israéliennes sur ces territoires en vue de les annexer définitivement. De plus, les sionistes israéliens ont envahi le Liban, s'y sont livrés à des actes de répression et à des massacres sanglants dans le but de liquider physiquement le peuple palestinien et de réaliser leurs visées expansionnistes contre les pays avoisinants, menaçant ainsi gravement la paix et la sécurité internationales au Moyen-Orient et dans le monde.

109. Or il est bien notoire que, sans l'aide et le soutien continus que leur accordent inconditionnellement les Etats-Unis, les sionistes israéliens ne seraient pas à même d'adopter une attitude si arrogante et si insolente. Cette attitude les a conduits à poursuivre et à élargir sans cesse leurs aventures belliqueuses et criminelles, que nous connaissons tous mais qu'il nous serait difficile à l'avenir de prévoir et de prévenir.

110. Tout le monde connaît l'aide économique et militaire considérable, se chiffrant à des milliards de dollars des Etats-Unis que ce pays n'a cessé de prodiguer à Israël. Qui plus est, Israël bénéficie invariablement du soutien politique le plus absolu du

Gouvernement des Etats-Unis, fût-il démocrate ou républicain, soutien caractérisé typiquement par un usage abusif répété et systématique du droit de veto des Etats-Unis au Conseil de sécurité, empêchant à plusieurs reprises, au cours de cette année même, les Nations Unies d'entreprendre des mesures efficaces tendant à mettre un terme aux manœuvres et actes criminels des sionistes israéliens.

111. Ces réalités, parmi tant d'autres, sont des manifestations concrètes de la coopération stratégique entre Washington et Tel-Aviv, matérialisée dans la politique d'agression et d'expansion du régime sioniste, qui est directement mise au service des intérêts impérialistes américains puisqu'elle vise à réaliser l'emprise des Etats-Unis sur toute la région du Moyen-Orient.

112. Si l'invasion israélienne du Liban est la conséquence inévitable des accords de Camp David, cette invasion vise à créer des conditions favorables pour les Etats-Unis afin qu'ils imposent une solution de leur choix au conflit du Moyen-Orient. Ce sont là autant d'actes délibérément conçus d'avance dans le but, précisément, de rechercher en dehors des Nations Unies la réalisation des objectifs criminels de cette coopération stratégique. Il s'agit en effet de diviser par tous les moyens le monde arabe, d'affaiblir son soutien et son aide à la cause palestinienne, de liquider la lutte de ce peuple, sous l'égide de l'OLP, pour assurer l'exercice de ses droits inaliénables. Ainsi donc, devant la communauté internationale et devant l'histoire, les Etats-Unis devraient assumer pleinement leur responsabilité évidente pour les actes d'agression et les autres crimes des sionistes israéliens, pour la détérioration dangereuse de la situation au Moyen-Orient et pour l'incapacité de l'Organisation des Nations Unies à agir efficacement dans le rôle qu'elle est appelée à jouer selon la Charte.

113. La lutte du peuple palestinien pour ses droits nationaux fondamentaux fait partie intégrante de la lutte commune des peuples arabes du Moyen-Orient pour la sauvegarde de leur indépendance et de leur souveraineté nationales et de l'intégrité territoriale de leur pays, face à la politique d'intervention, d'agression et d'expansion des impérialistes américains et des sionistes israéliens. Cette lutte constitue également un facteur actif pour assurer la paix et la sécurité dans toute la région.

114. Sous la direction de l'OLP, son seul représentant authentique et légitime, le peuple palestinien a mené avec héroïsme et abnégation sa juste lutte, dans des conditions extrêmement ardues et complexes et a, de ce fait, conquis l'admiration bien méritée et le soutien résolu de l'humanité éprise de paix et de justice.

115. Notamment depuis la trente et unième session de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies a adopté des résolutions judicieuses réaffirmant d'une part les droits inaliénables du peuple palestinien, la reconnaissance de la légitimité de sa lutte, l'autorité de l'OLP en tant que seul représentant authentique et, d'autre part, le fait que la question de Palestine est au cœur même de la question du Moyen-Orient, et que, en conséquence, toute solution durable et équitable de cette question devrait être basée sur la garantie de l'exercice des droits

inaliénables du peuple palestinien et la participation de l'OLP sur un pied d'égalité avec les autres parties dans tous les efforts, délibérations et conférences sur le Moyen-Orient entrepris sous les auspices de l'ONU.

116. De telles résolutions pertinentes sont pourtant restées lettre morte malgré l'appui ferme qui leur est donné par l'immense majorité de la communauté internationale, en premier lieu par les pays socialistes et les pays non alignés. Israël fait effrontément la sourde oreille, alors que les Etats-Unis accordent invariablement à ce pays bénédiction, soutien et encouragement. Devant cette situation, ma délégation estime que l'Assemblée générale, se basant sur les recommandations explicites du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, aura à prendre des mesures plus énergiques en vue de surmonter les obstacles connus et de créer des conditions favorables à la réalisation des droits nationaux fondamentaux du peuple palestinien.

117. A notre avis, de telles mesures devront viser en premier lieu à exiger des Etats-Unis qu'ils renoncent à leur politique d'intervention au Moyen-Orient, mettent fin à leur soutien et à leur aide à la politique d'agression et d'expansion des sionistes israéliens, y compris l'emploi abusif du droit de veto. Parallèlement, en réaffirmant la détermination de la communauté internationale d'exiger d'Israël qu'il applique toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et, dans l'immédiat, qu'il retire sans délai et inconditionnellement ses troupes du Liban, des hauteurs du Golan, en Syrie, et de tous les autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, il faut envisager l'application des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies au cas où Israël refuserait de se conformer à ces résolutions.

118. D'autre part, en vue de garantir l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à savoir le droit de rentrer dans ses foyers, de reprendre possession de ses terres et de ses biens, le droit à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat indépendant et souverain en Palestine, il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies adopte des mesures concrètes dans le sens du renforcement de son soutien et de son aide à la juste cause du peuple palestinien.

119. Dans cet ordre d'idées, ma délégation se félicite de la convocation à une date prochaine de la Conférence internationale sur la question de Palestine et fait siennes les recommandations du Comité préparatoire de cette Conférence [voir A/37/49 et Corr.1] en vue d'une participation active et universelle à cette conférence, laquelle, sans aucun doute, mobilisera un plus large soutien international à la juste cause du peuple palestinien et apportera une contribution précieuse à une solution équitable et durable de la question de Palestine, dans l'intérêt de l'indépendance nationale, de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde.

120. Le Gouvernement et le peuple de la République socialiste du Viet Nam ont toujours accordé une grande sympathie et un soutien ferme et conséquent à la juste lutte du peuple palestinien.

121. Les représentants du peuple palestinien frère à la mission permanente de l'OLP à Hanoï peuvent facilement constater sur place l'attention profonde que nos dirigeants prêtent à la lutte du peuple palestinien et à l'évolution de la situation au Moyen-Orient, ainsi que les sentiments chaleureux de solidarité militante que notre peuple ne cesse de manifester à l'égard de cette lutte héroïque par un large mouvement de masse dans diverses villes et régions du pays et sous des formes variées.

122. La visite officielle au Viet Nam, l'an dernier, du Président du Comité exécutif de l'OLP et Commandant en chef des forces armées palestiniennes, M. Yasser Arafat, a marqué un jalon important dans les relations d'amitié et de coopération étroites entre le peuple vietnamien et le peuple palestinien, fermement solidaires dans la lutte commune contre l'impérialisme, le colonialisme et l'expansionnisme, pour l'indépendance et la liberté.

123. En septembre dernier, exprimant l'indignation du peuple vietnamien face aux crimes de génocide des sionistes israéliens à Sabra et à Chatila, le Président du Conseil d'Etat de la République socialiste du Viet Nam, Truong Chinh, a réaffirmé, dans son télégramme adressé au président Yasser Arafat, le soutien résolu de notre peuple à la juste lutte du peuple palestinien jusqu'à la victoire finale.

124. Et tout dernièrement, dans son message envoyé à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Président du Conseil des ministres de la République socialiste du Viet Nam, Pham Van Dong, a mis l'accent sur la nécessité et l'urgence en ce moment, pour les forces éprises de paix et de justice de par le monde, de renforcer plus que jamais leur solidarité, leur soutien et leur aide au peuple de Palestine et aux autres peuples arabes en lutte pour leurs droits nationaux fondamentaux, tout comme pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde. Et le message de souligner :

“Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam tiennent à réaffirmer la solidarité militante et le soutien vigoureux qu'ils n'ont cessé de réserver à la lutte juste et certainement victorieuse du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits nationaux sacrés, dont le droit à l'autodétermination, le droit de retourner à sa terre natale et le droit d'établir son Etat indépendant et souverain en Palestine. De même, nous soutenons invariablement la lutte des pays arabes visant à recouvrer tous les territoires arabes occupés par Israël.”

125. Partant de cette position de principe conséquente, ma délégation est prête à soutenir toutes les résolutions réaffirmant le respect des droits inaliénables du peuple palestinien et stipulant des mesures appropriées et efficaces en vue de garantir l'exercice de ces droits, dans le cadre d'une solution globale, durable et équitable de la question de Palestine, considérée comme l'élément central et la clef de toute la situation au Moyen-Orient.

126. M. MARINESCU (Roumanie) : Le débat actuel sur le problème palestinien, l'un des problèmes les plus aigus auxquels l'Organisation doit faire face, a lieu dans des conditions internationales particu-

lières, exigeant plus que jamais l'action résolue des Nations Unies.

127. Le grave état de tension créé à la suite des actions agressives israéliennes contre le Liban et contre la population palestinienne de ce pays, qui ont affecté la sécurité et l'indépendance des peuples de la zone et mis en péril la paix et la sécurité du monde entier, comme d'ailleurs toute l'évolution des 15 dernières années au Moyen-Orient, ont puissamment révélé que le problème palestinien représente l'élément essentiel du conflit arabo-israélien, sans le règlement duquel on ne saurait assurer le calme dans cette région et y instaurer une paix globale, juste et durable. Il est devenu en même temps bien clair que tout retard dans le règlement du problème palestinien accroît de manière imminente, par ses implications, le danger d'un nouvel affrontement armé, avec des conséquences imprévisibles, toujours plus sérieuses pour la paix et la sécurité internationales. Les guerres successives au Moyen-Orient se sont avérées, dans les conditions de la technique actuelle de guerre, de plus en plus destructives. Il ne fait aucun doute que la tranquillité et la stabilité dans la région ne peuvent être assurées sans que soient réalisés les droits légitimes du peuple palestinien, lequel, tout comme n'importe quel autre peuple, a le droit de forger sa propre destinée et de vivre dans un Etat indépendant qui lui est propre.

128. La lutte du peuple palestinien pour exister et pour exercer ses droits inaliénables revêt, en tant qu'élément central du conflit du Moyen-Orient, une signification beaucoup plus large et engage directement le sort de la paix dans cette zone si tourmentée du monde, qui a connu, au cours d'une seule génération, quatre guerres dévastatrices. C'est ce qui rend impérieuse une action ferme de la part de la communauté internationale en vue d'un règlement global négocié du problème palestinien et de tous les problèmes que soulève la situation dans la région.

129. A notre avis, la situation au Moyen-Orient, en particulier dans les conditions actuelles de la détérioration générale du climat international, engage, par son contenu et ses dimensions inhabituelles, la haute responsabilité politique et morale de tous les Etats, ainsi que la capacité de l'Organisation des Nations Unies de remplir sa fonction principale, qui est d'agir afin d'assurer la paix et la sécurité des peuples.

130. C'est en partant justement de telles responsabilités que la Roumanie a constamment et fermement souligné la nécessité d'intensifier les efforts pour le règlement de tous les foyers de guerre et de toutes les questions conflictuelles uniquement par la voie des négociations. Nous prenons comme point de départ la vérité confirmée par la vie elle-même, par l'expérience historique, y compris celle du Moyen-Orient, selon laquelle une paix et une sécurité réelles ne peuvent pas être assurées par l'emploi de la force, par la violation du droit à une existence libre et indépendante d'autres peuples. Les actions agressives d'Israël au Liban ont de nouveau démontré que la force et la guerre, loin de contribuer à résoudre les problèmes, ne font que compliquer leur solution, engendrer des prémisses pour de nouveaux conflits armés encore plus meurtriers.

131. Au fil des années, au fur et à mesure de la détérioration de plus en plus grave de la situation du peuple palestinien, et en général de la situation dans la région et dans le monde, des efforts ont eu lieu, des préoccupations se sont manifestées au sein de l'ONU de la part des Etats Membres, y compris de la Roumanie, afin de résoudre la problématique du conflit arabo-israélien par des moyens pacifiques, grâce à des négociations.

132. Il y a, à présent, une compréhension toujours plus large du fait que le fondement d'une paix globale, juste et durable réside dans le retrait d'Israël des territoires arabes occupés à la suite de la guerre de 1967, la solution du problème palestinien par la création d'un Etat palestinien propre, l'instauration et le respect de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats de cette région.

133. Ces derniers temps, on a formulé bien des propositions et projets de paix, où de nouvelles approches ont été envisagées, exprimant le désir d'avancer vers une solution politique. De telles propositions créent des conditions propres à intensifier les activités politiques et diplomatiques en vue d'aboutir à un règlement juste et durable de la question palestinienne et de la situation dans cette région.

134. Nous voyons dans les progrès réalisés vers une telle approche une confirmation de la position bien connue et promue conséquemment par la Roumanie. A présent, on comprend mieux que la seule voie réaliste est celle de la solution politique et du dialogue et que les négociations, si pénibles soient-elles, sont bien préférables à un conflit militaire, même limité.

135. Comme on le sait, dès le début du conflit, la Roumanie s'est fermement prononcée, à toutes les occasions, par la voix de son président, en faveur de la réalisation d'une paix globale au Moyen-Orient, qui serait à même d'aboutir au retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967, à la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à la création d'un Etat palestinien indépendant qui lui soit propre et où il puisse librement organiser sa vie selon sa volonté et ses aspirations nationales, et à la garantie de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats de la région. Soutenant la nécessité impérieuse du règlement politique juste du problème palestinien en tant qu'objectif d'importance primordiale pour les destinées de la paix au Moyen-Orient et dans le monde, la Roumanie a souligné que le peuple palestinien, comme tout autre peuple, a le droit imprescriptible d'organiser sa vie en vertu de ses aspirations nationales et de constituer un Etat indépendant, et qu'il doit pouvoir exercer ce droit. A maintes reprises, le Président de la Roumanie a éloquentement exprimé la conviction inébranlable de notre pays que sans la solution, d'abord, du problème du peuple palestinien, sur la base de son droit à l'autodétermination, y compris la création de son propre Etat, on ne peut pas réaliser la paix au Moyen-Orient.

136. Fidèle à sa politique de principe, la Roumanie s'est également prononcée et se prononce de manière suivie pour que l'OLP, en sa qualité de représentant unique et légitime du peuple palestinien, participe, dans des conditions d'égalité, au processus de

règlement du problème palestinien et de la situation globale au Moyen-Orient.

137. Dans le message adressé le 29 novembre dernier au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général, lors de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le président Nicolae Căeașescu exprime la conviction "qu'il y a de la place au Moyen-Orient tant pour un Etat palestinien indépendant que pour l'Etat d'Israël, lesquels doivent établir, en fin de compte, des relations de paix et de bon voisinage, et que le règlement complet du problème palestinien, par la reconnaissance et le respect des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, tout en assurant les conditions pour que celui-ci puisse accomplir ses aspirations naturelles à vivre en paix et dans la tranquillité dans son propre Etat indépendant, répond aux intérêts de tous les peuples de la région et aux intérêts de la paix et de la sécurité dans le monde entier".

138. La délégation roumaine estime qu'en concordance avec les aspirations et les intérêts vitaux des peuples de la région il s'impose plus que jamais, dans les conditions internationales actuelles, de faire preuve de raison et de sagesse politique, de regarder bien en face les réalités et d'engager un dialogue réel et soutenu entre toutes les parties en conflit, de sorte qu'on entame un processus effectif de solution globale du conflit. La Roumanie, qui a fermement condamné les actions agressives d'Israël au Liban et les événements qui ont eu lieu à Beyrouth, estime à cet égard qu'il est nécessaire, tout d'abord que les troupes israéliennes se retirent du territoire libanais et que soient assurées l'indépendance et l'unité du Liban, de même que la tranquillité et la paix du peuple libanais.

139. Puisque tous exigent qu'il faut résoudre, par la voie politique et par des négociations, tous les conflits existants et prévenir l'apparition de nouveaux conflits militaires et d'affrontements, la Roumanie estime qu'il s'impose à la fois d'intensifier l'activité politique et diplomatique, y compris celle de l'Organisation des Nations Unies, pour que soit organisée une conférence internationale au sein et sous les auspices de l'ONU, avec la participation de tous les Etats et de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP — représentant unique et légitime du peuple palestinien — ainsi que l'Union soviétique, les Etats-Unis et d'autres Etats pouvant apporter une contribution positive au règlement du conflit au Moyen-Orient.

140. Entreprendre des mesures dans le sens du règlement par la voie politique de tous les états de tension et de conflit est en concordance totale avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et avec les exigences légitimes des Etats Membres de l'Organisation, des peuples de la région et du monde entier.

141. La délégation roumaine exprime sa ferme conviction que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle encore plus actif dans les efforts visant à résoudre le conflit arabo-israélien et à solutionner par la voie politique tous les autres états de tension et de conflit dans la vie internationale.

142. Pour leur part, la Roumanie et le peuple roumain apporteront leur contribution au règlement juste et durable des problèmes du Moyen-Orient, à la mise en œuvre de la paix globale, juste et durable

dans la région et à la réalisation des droits légitimes et nationaux du peuple palestinien ami, dans l'intérêt de la paix, de la coopération et de la sécurité dans cette région et dans le monde entier.

143. M. BALETA (Albanie) : Cette année, le problème palestinien a été débattu à plusieurs reprises, lors de la septième session extraordinaire d'urgence. Et maintenant, la trente-septième session ordinaire s'en occupe à son tour. Cela témoigne de la gravité du problème et de la complication continue de son règlement.

144. Il faut tout d'abord constater que la tragédie du peuple palestinien a pris cette année des proportions nouvelles. Ce peuple martyrisé pendant des décennies par les agresseurs sionistes a été une nouvelle fois victime d'une guerre barbare d'extermination qu'Israël a imposée au Liban et de massacres identiques à ceux qu'ont perpétrés les hitlériens dans les territoires occupés et dans les terribles camps de concentration pendant la seconde guerre mondiale.

145. Pendant les opérations de la guerre criminelle des sionistes israéliens au Liban et après l'arrêt formel des hostilités, le peuple palestinien, tout comme le peuple libanais, a payé de son sang un lourd tribut, a perdu des milliers et des milliers d'hommes et de femmes et a vu ses vieillards respectés et ses enfants innocents périr sous les bombardements sauvages et sans discrimination par les avions, les chars et les canons de la monstrueuse machine de guerre israélienne. Et comme si cela ne suffisait pas, les assassins israéliens, toujours assoiffés de sang arabe et palestinien, se sont acharnés contre les habitants palestiniens des camps de réfugiés à demi détruits de Sabra et de Chatila qui, après l'arrêt des combats et l'entrée de l'armée sioniste dans la partie ouest de Beyrouth, sont devenus la scène d'une affaire macabre qui a fait frémir d'indignation tout être sensible, toute personne capable de raisonner.

146. Ce sont de nouveau les sionistes israéliens et leurs instruments au Liban qui, avec un sang-froid criminel, une logique pervertie et un plaisir cynique se sont acharnés contre les Palestiniens sans défense, faisant un carnage qui ne sera jamais oublié ni pardonné. Cet acte, le plus récent dans la longue tragédie du peuple palestinien, est bien connu de nous tous et il est inutile d'essayer de décrire, ici, tous les sentiments de révolte et de condamnation qu'il a provoqués et provoquera toujours. Mais il est, d'autre part, impossible pour nous, comme pour tous les autres représentants de pays démocratiques, de passer sous silence ces faits qui resteront à jamais la sentence la plus sévère contre l'agresseur sioniste et ses maîtres, les impérialistes américains, qui sont aussi complices des crimes perpétrés contre le peuple palestinien et qui portent directement la lourde responsabilité de l'holocauste qu'ont vécu les habitants de Sabra et Chatila, condamnés d'abord par la trahison américaine et exécutés ensuite par les sionistes et les bourreaux à leur solde.

147. Les événements qui ont eu lieu cette année au Liban, les indescriptibles souffrances du peuple libanais et de la population palestinienne, réfugiée dans ce pays après avoir été expulsée une fois déjà de ses terres à la pointe des baïonnettes par les mêmes agresseurs sionistes, montrent que les sionistes

israéliens, loin de changer tant soi peu de nature et de revenir quelque peu à la raison, sont devenus encore plus arrogants et défiants et se sont décidés à commettre les crimes les plus terribles pour réaliser leurs objectifs expansionnistes et créer le grand Israël, ce qui reste toujours le rêve chimérique du sionisme et de l'impérialisme au Moyen-Orient.

148. Les peuples et l'opinion publique mondiale, et surtout le peuple et l'opinion arabe, ne pourront certainement jamais chasser de leur mémoire attristée les actes odieux de génocide qui ont été perpétrés récemment contre les Palestiniens au Liban et ne sauront jamais accepter comme un fait accompli la situation injuste et insupportable à laquelle a été réduit le peuple palestinien pendant et après de longues années d'agressions impérialistes et sionistes ininterrompues au Moyen-Orient. Personne non plus ne peut oublier que les agresseurs sionistes, dans leur sale besogne contre les Arabes et les Palestiniens en particulier, ont été et sont toujours aidés par leurs maîtres impérialistes — tout d'abord par les impérialistes américains — et encouragés par un concours de circonstances difficiles et dangereuses créées au Moyen-Orient, comme résultat de la rivalité et des marchandages des deux superpuissances. Il faut également constater que les sionistes israéliens ont énormément bénéficié des dommages qui ont été causés à la cause arabe et palestinienne par le comportement négatif et les agissements nocifs des différentes forces réactionnaires arabes, tout au long de la confrontation arabo-israélienne.

149. Les derniers événements témoignent d'une nouvelle intensification de l'activité agressive d'Israël et de la création de nouveaux dangers pour le peuple palestinien et pour tous les autres peuples arabes. Maintenant, plus que jamais, les sionistes s'efforcent de paralyser et d'étouffer, par le fer et par le feu, toute résistance de la part des Palestiniens et des Arabes. Ils cherchent même à briser et à liquider la volonté de ces peuples de reprendre leurs forces dans l'avenir et de combattre pour leurs droits.

150. Les sionistes israéliens agissent en étroite collaboration et en parfaite coordination d'actions avec l'impérialisme américain, profitent des agissements anti-arabes de certaines autres forces réactionnaires et croient, mais en vain selon nous, que le moment est venu pour eux de cueillir tous les fruits de leur agression et de liquider la cause palestinienne. Il est parfaitement évident, après tout ce qu'ils font et tout ce qu'ils disent, qu'ils cherchent à forcer les pays arabes et toute la communauté internationale à abandonner toute demande et tout espoir que les territoires arabes occupés soient évacués et la question palestinienne réglée, par la voie du rétablissement de tous les droits nationaux du peuple palestinien.

151. Il ne fait aucun doute que l'agressivité accrue, l'appétit grandissant pour le territoire des autres et la brutalité avec laquelle les sionistes essaient d'imposer leurs objectifs expansionnistes et d'empêcher le règlement du problème de Palestine et de celui du Moyen-Orient sont extrêmement dangereux pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde.

152. Ce cours périlleux qu'ont pris les événements et la situation très dure que traverse la résistance

palestinienne et qui sont en même temps liés à l'aggravation de la situation internationale, en général, sont une conséquence directe de l'intensification de la rivalité entre les deux superpuissances impérialistes, les Etats-Unis et l'Union soviétique au Moyen-Orient, de leur complot et de leurs intrigues pour tirer des avantages en jouant avec le sort et les droits du peuple palestinien et en jouant surtout avec les énormes difficultés que connaît la résistance palestinienne dans les conditions très compliquées qui sont créées pour elle depuis le déclenchement de l'agression et de l'occupation sionistes du Liban et de sa capitale.

153. Les deux superpuissances ont transformé depuis longtemps le Moyen-Orient en un champ de leur rivalité acharnée et de leurs marchandages multiples. Les Palestiniens ont dû payer très cher pour cela. Ils ont dû surtout subir les dommages que la politique agressive et anti-arabe de l'impérialisme et du social-impérialisme a causés à l'unité arabe et à la coordination des efforts des pays arabes pour faire face à l'agression sioniste. Il suffit de rappeler comment toute une série d'événements très dangereux et très nuisibles à la cause palestinienne se sont produits successivement pendant les dernières années dans la région du Moyen-Orient à cause de l'intervention directe ou des complots des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

154. Lorsque le peuple palestinien se battait courageusement contre les agresseurs sionistes israéliens et avait besoin de toute la solidarité des pays du Moyen-Orient, les impérialistes américains ont réussi à fomenter le complot de Camp David. Et, peu après, les social-impérialistes soviétiques ont agressé et occupé l'Afghanistan, créant ainsi un autre foyer de guerre et provoquant de nouvelles tensions et de nouveaux problèmes difficiles pour les peuples musulmans et arabes. Tout de suite après, les deux superpuissances ont provoqué le conflit armé entre l'Iraq et l'Iran et ont entrepris d'autres activités de sape pour détruire la révolution iranienne, dont la victoire fut un grand encouragement et un soutien important pour la lutte de libération du peuple palestinien et un renforcement des positions du monde arabe, face aux ambitions d'Israël.

155. D'autres complots et intrigues impérialistes et social-impérialistes pour semer des discordes entre les pays arabes ont suivi. Et enfin, c'est Israël qui, ayant tout calculé minutieusement avec les impérialistes américains, a entrepris un acte d'annexion après l'autre au détriment du peuple palestinien et du peuple syrien, a attaqué de façon barbare l'Iraq et a lancé l'agression éhontée contre le Liban pour détruire la résistance palestinienne, enterrer la cause palestinienne et ouvrir la voie à de nouvelles occupations et annexions de terres.

156. Et alors que le sang palestinien coulait à flots dans les rues des villes et des villages libanais et que les sionistes tuaient, brûlaient et détruisaient à leur guise, le monde observait avec amertume que des gouvernements, qui avaient la possibilité d'agir et d'arrêter la main des assassins, n'ont même pas remué le petit doigt pour défendre les victimes et arrêter le génocide commis contre le peuple palestinien. Il importe de dire que si les peuples et les pays arabes avaient été unis, il aurait été difficile pour les sionistes israéliens d'entreprendre cette aventure et de lancer

l'agression barbare contre le Liban. Il va de soi que les pays et les peuples arabes ont leurs propres problèmes particuliers, mais le soutien de la lutte du peuple palestinien est pour eux un grand problème commun et revêt une importance particulière dans leur combat contre les sionistes israéliens. C'est pour cela que les sionistes et les superpuissances impérialistes se sont toujours employés à affaiblir le soutien et la solidarité des peuples arabes pour la lutte du peuple palestinien et, pour ce faire, ils ont sans cesse appliqué la tactique tristement fameuse de "diviser pour régner".

157. C'est dans le même sens que tous les ennemis des peuples arabes œuvrent sans répit maintenant, après la tragédie du Liban et les massacres contre les Palestiniens à Beyrouth. Les sionistes israéliens et les impérialistes américains, qui n'ont jamais bougé d'un seul pouce de leurs positions hostiles envers les Palestiniens et sont, à n'importe quel moment et dans n'importe quelles circonstances, derrière Israël, politiquement, militairement et économiquement, ont commencé une nouvelle série d'actes d'intimidation et de supercheries pour consolider les acquis des agresseurs et amener les victimes de l'agression à s'agenouiller, c'est-à-dire forcer les Palestiniens à renoncer à leur lutte et à leurs droits nationaux. Les émissaires de Washington, ces corbeaux de l'impérialisme américain, de nouveau se ruent sur le Moyen-Orient, comme pendant l'agression, à la veille des massacres de Beyrouth, pour trouver prétendument des solutions aux problèmes de la région, en offrant de prétendus projets qui reposent tous sur les accords de Camp David, qui sont profondément antipalestiniens.

158. Les social-impérialistes soviétiques eux aussi sont responsables des souffrances qu'endure le peuple palestinien, parce qu'ils ont toujours encouragé l'activité agressive d'Israël par leur politique anti-arabe. Tout ce qu'ils font au Moyen-Orient pour nuire à la politique américaine n'est pas animé du désir d'aider les Palestiniens et les Arabes. Ils se disent amis des peuples arabes et de la résistance palestinienne uniquement parce que cela convient mieux à leur démagogie et à leurs efforts de pénétration au Moyen-Orient et à leurs intérêts hégémoniques dans la zone. Mais en fait, ils ont poignardé dans le dos le peuple palestinien et les peuples arabes dans tous les moments cruciaux et difficiles de leur lutte contre l'agression impérialiste-sioniste, chaque fois qu'ils se sont trouvés dans l'embarras ou qu'ils avaient besoin de conclure des accords ou de faire des marchandages avec les Etats-Unis d'Amérique. L'attitude adoptée envers la cause palestinienne, pendant la dernière agression sioniste au Liban, a déchiré encore davantage le masque du social-impérialisme soviétique et a montré qu'il ne s'intéresse qu'à avoir voix au chapitre dans tous les marchandages impérialistes au Moyen-Orient.

159. Les dangers auxquels le peuple palestinien est exposé aujourd'hui sont grands et multiples. Mais ce peuple héroïque et indomptable sait comment faire front à tout ennemi et surmonter les difficultés les plus grandes. Nous sommes certains que même dans les conditions extrêmement difficiles où il se trouve maintenant il ne fléchira pas dans sa lutte et que sa volonté de tenir bon, de combattre et de

vaincre ne faiblira pas. Les sionistes israéliens, les impérialistes américains et la réaction arabe se trompent une fois encore en croyant qu'ils peuvent venir à bout de la résistance du peuple palestinien.

160. Nous demeurons fermement convaincus que le peuple palestinien, en persévérant dans sa juste lutte invincible, et conduit par l'OLP, son unique et authentique représentant, triomphera à coup sûr de ses ennemis. Le droit et la justice sont de son côté. Sa lutte et sa juste cause jouissent du soutien de tous les peuples. Le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha, dans un discours prononcé devant les électeurs, le 10 novembre dernier, a dit :

“Notre peuple a toujours été aux côtés des peuples arabes frères et de leur juste cause, aux côtés de l'héroïque peuple palestinien. A l'avenir aussi, la juste lutte des Arabes et des Palestiniens aura le soutien total et sans réserve du peuple albanais.”

161. M. MRANI ZENTAR (Maroc) : L'année 1982 a été marquée d'une série d'événements majeurs, dont certains déterminants pour ce qui concerne le problème palestinien, aussi bien sur le terrain que sur le plan diplomatique international.

162. L'évolution de la lutte du peuple palestinien prit en effet un caractère multiforme si irrésistible que la communauté internationale, y compris de nombreux pays habituellement sensibles à la propagande sioniste, réalisa que quelque chose devait être fait d'urgence pour endiguer les conséquences désastreuses de l'aveuglement israélien. La prise de conscience internationale fut et demeure constructive et réaliste, toute à la recherche d'une solution juste et équitable fondée sur des principes internationaux reconnus qui garantissent les droits fondamentaux de tous les peuples de la région.

163. Quant aux dirigeants israéliens, ils choisirent, encore une fois, la fuite en avant vers de nouvelles agressions, de nouvelles invasions, de nouvelles annexions, de nouvelles destructions et de nouveaux massacres.

164. Dans les territoires arabes occupés, la répression devient plus impitoyable, frappant la jeunesse, les universités, les représentants élus, la propriété privée et publique palestiniens.

165. En dépit de l'acharnement répressif israélien, le peuple palestinien, condamné tout d'abord au sort injuste de peuple réfugié permanent, plusieurs fois chassé de ses foyers ou massacré dans les camps de réfugiés, réussit cependant, à force de résistance farouche et d'abnégation courageuse, à imposer son existence en tant que peuple, un peuple titulaire de droits inaliénables ayant une identité propre et une vocation à un territoire national.

166. Telles sont les données de la situation actuelle, à partir desquelles l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité de promouvoir et de garantir des solutions justes et durables au bénéfice de tous les peuples de la région, et en particulier du peuple palestinien martyr.

167. Les dirigeants israéliens continuent de croire que la violence érigée en système contre le peuple palestinien et le défi permanent aux décisions de la communauté internationale leur permettront d'éviter

l'inévitable, c'est-à-dire l'acceptation du fait palestinien en terre de Palestine.

168. La politique d'agression contre les pays arabes voisins et l'occupation illégale de larges parties de leurs territoires nationaux, menacées d'annexion, ont eu pour conséquence l'élargissement du fossé entre Israël, Etat agressif et expansionniste, et ses voisins, et la radicalisation justifiée des positions sur le problème de base, le problème palestinien.

169. Par ailleurs, la proclamation unilatérale par Israël de la ville sainte de Jérusalem comme sa capitale unie et éternelle a provoqué la révolte légitime de centaines de millions de musulmans et de chrétiens, également blessés dans leurs convictions intimes, Al Qods étant le lieu béni de Dieu où se sont manifestés les mystères les plus spectaculaires de leur foi, et la Ville sainte abritant des hauts lieux prestigieux qui font partie intégrante de leur patrimoine religieux le plus vénéré.

170. La poursuite de la politique d'installation de colonies de peuplement israéliennes en territoires arabes occupés procède d'un esprit de conquête déjà répudié par la communauté internationale qui a définitivement condamné le colonialisme en tant que système prétendant régir les relations entre les peuples. La création de tels îlots de colonisation armée constitue une provocation criminelle dont les conséquences dramatiques ne manqueront pas de se manifester au moment où l'occupant aura définitivement et inévitablement à restituer le territoire à ses propriétaires légitimes.

171. La quasi-annexion du territoire syrien des hauteurs du Golan, partie intégrante et internationalement reconnue du territoire national syrien, est une autre manifestation de la propension israélienne à procéder par voies de fait contre ses voisins, sans considération pour les droits fondamentaux des Etats et des peuples, droits garantis par la Charte des Nations Unies.

172. L'invasion du Liban a permis de révéler en même temps l'étendue et la profondeur de l'erreur de jugement des dirigeants israéliens dans l'appréciation des véritables données du problème palestinien et de la manière de lui trouver une solution durable.

173. Ce n'est pas en accumulant les destructions, en multipliant les agressions contre les droits fondamentaux des individus et des Etats, en se livrant à des massacres hideux contre des civils de tout sexe et de tous âges, comme ce fut le cas à Sabra et à Chatila, qu'Israël pourra éliminer le fait palestinien, le droit palestinien, l'identité palestinienne, qui restent vivaces pour les millions de citoyens palestiniens, en dépit de toutes les discriminations et de tous les exils.

174. Si l'opération israélienne désastreuse du Liban a servi à quelque chose, elle aura servi surtout à dévoiler au monde entier le caractère agressif et sanguinaire des dirigeants actuels d'Israël, leur fermeture hermétique à tout dialogue de paix dans un cadre qui respecte les droits fondamentaux des peuples conformément aux principes et objectifs de la Charte et aussi au droit international.

175. L'opération du Liban a démontré en même temps le degré élevé de la capacité de résistance du

peuple palestinien, la maturité, la conduite responsable et la représentativité de l'OLP, qui en font un partenaire essentiel et inévitable dans toute recherche d'une solution juste et durable au Moyen-Orient.

176. Lorsque la douzième Conférence arabe au sommet, réunie récemment à Fès, prit une décision historique tendant à réaliser une paix juste et durable au bénéfice de tous les Etats du Moyen-Orient, sous la garantie du Conseil de sécurité, la place accordée par ce plan tant au problème palestinien qu'au rôle de l'OLP, représentant légitime du peuple palestinien, fut si prépondérante qu'il était évident que toute recherche internationale de solution devait obligatoirement prendre en considération cet aspect fondamental du problème.

177. Il nous plaît de constater aujourd'hui que l'isolement des dirigeants israéliens, enferrés dans leurs erreurs, n'a jamais été aussi grand, y compris à l'intérieur même d'Israël, où des voix empreintes de courage, de sagesse et de lucidité s'élèvent de plus en plus nombreuses pour nous rappeler que le peuple d'Israël, qui a souffert plus qu'à son tour de la discrimination et de l'injustice tout au long de son histoire, est capable de ressaisissement et de saine révolte lorsque des crimes encore plus abjects sont commis aussi impudiquement en son nom.

178. Une paix juste et durable pour tous implique la garantie d'une vie faite de liberté, de respect des valeurs, des convictions, des droits et de la dignité pour tous. Israël doit en conséquence évacuer sans conditions tous les territoires arabes occupés, la bande de Gaza, la Rive occidentale du Jourdain, le territoire syrien des hauteurs du Golan, la ville arabe de Jérusalem et la totalité du territoire libanais. Le pays frère du Liban, en particulier, doit retrouver sa pleine souveraineté et son intégrité territoriale et doit bénéficier de tout notre appui pour entreprendre et parachèvement sa reconstruction dans l'unité nationale retrouvée.

179. Le plan historique adopté par la Conférence arabe au sommet de Fès constitue une plate-forme de base très réaliste pour la solution du problème du Moyen-Orient au bénéfice de tous les Etats de la région, avec la garantie internationale efficace du Conseil de sécurité.

180. Le peuple palestinien, déjà bénéficiaire de son droit à une patrie et au retour dans sa patrie, selon les résolutions 181 (II) et 194 (III) de l'Assemblée générale, possède par ailleurs des droits inaliénables à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat souverain sur son territoire national conformément à de nombreuses autres résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

181. Pour la nation arabe et pour la quasi-totalité de la communauté internationale, un Etat palestinien indépendant et souverain, établi en terre de Palestine, doit faire partie du concert des Etats indépendants de la région. La paix raisonnable, la paix réaliste, juste et durable est à ce prix.

182. M. SUBRAMANIAM (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Au premier plan de mes pensées, alors que je prends de nouveau la parole devant l'Assemblée générale, se trouvent les espoirs immenses et la foi que les peuples du monde placent en cette organisation. Voilà près de 40 ans qu'elle a été créée.

L'une de ses contributions les plus importantes a été le renforcement constant du système du droit international grâce à l'adoption de divers traités, conventions, déclarations et résolutions par les organes des Nations Unies. L'Organisation, dans ses efforts pour préserver la paix et la stabilité, a établi les normes et les règles fondamentales de conduite régissant les relations entre Etats, lesquelles, si elles étaient universellement acceptées, permettraient de faire du monde un lieu meilleur et plus sûr. Cet élément a une incidence directe sur le conflit du Moyen-Orient, alors que nous assistons à la tuerie aveugle, à l'emprisonnement et à la mutilation de milliers de Palestiniens innocents, y compris des femmes et des enfants, auxquels se livrent les Israéliens au Liban et dans les territoires occupés.

183. Le Gouvernement et le peuple de la Malaisie ont condamné à plusieurs reprises ces crimes horribles. Nous avons condamné sans équivoque l'invasion israélienne du Liban, et avons exprimé notre profonde sympathie face aux privations et au déplacement que l'agression israélienne éhontée a entraînés tant pour les Palestiniens que pour les Libanais. En réponse à l'appel urgent lancé par le Secrétaire général, mon gouvernement a accordé une aide financière s'élevant à 100 000 ringgit malaisiens à ces malheureuses victimes. Le peuple malaisien a également contribué au fonds spécial organisé par le Gouvernement malaisien en fournissant une somme s'élevant à quelque 2 millions de ringgit en réponse spontanée devant la récente tragédie infligée aux Palestiniens par les Israéliens.

184. L'agression israélienne se manifeste de diverses manières. Invoquant des considérations de sécurité, Israël a annexé le territoire syrien des hauteurs du Golan et a modifié le caractère démographique du territoire occupé afin de supprimer son identité arabe. Il a renvoyé les maires démocratiquement élus d'Al-Bireh, de Naplouse et de Ramallah et les a remplacés par des civils israéliens et des autorités militaires, dans le dessein évident de placer ces territoires sous la souveraineté israélienne. Israël a profané le caractère sacré de la mosquée d'Al Aqsa et du dôme du Rocher, l'un des sanctuaires les plus sacrés de l'Islam. Mais son acte le plus brutal a peut-être été sa collaboration au massacre récent qui a coûté la vie à des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens innocents qui étaient confinés dans les camps de réfugiés de Chatila et de Sabra. En raison de ces actes manifestes d'agression, la paix au Moyen-Orient sera de plus en plus difficile à réaliser et la violence continuera de caractériser les événements dans la région.

185. Tout cela démontre amplement qu'Israël ne veut pas la paix avec ses voisins arabes. Cette politique intransigeante est dangereuse puisqu'elle rapprochera toute la région au bord de la conflagration, ce qui menacera la paix et la sécurité non seulement du Moyen-Orient, mais du monde entier.

186. La communauté internationale a rejeté les mesures israéliennes tendant à annexer la ville sainte de Jérusalem en tant que capitale éternelle et indivisible d'Israël et à modifier le caractère et le statut de la Ville sainte. De même, l'annexion du territoire syrien des hauteurs du Golan a également été condamnée comme étant contraire au principe des Nations

Unies relatif à l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre.

187. En plus de leur caractère illégal, les mesures prises par les autorités israéliennes dans les territoires occupés sont extrêmement provocantes et maléfiques. Les forces d'occupation israéliennes ont créé de nouvelles colonies de peuplement juives, qui sont la manifestation de la politique expansionniste d'Israël. Les colons juifs non seulement ont reçu des terres enlevées par la force à leurs propriétaires arabes légitimes, mais ils ont été armés jusqu'aux dents pour assurer leur protection contre ces propriétaires légitimes. La création de nouvelles colonies juives est un phénomène constant. Même à l'heure actuelle, nous apprenons la nouvelle alarmante que d'autres colonies de peuplement sont établies, notamment sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Les appels et les décisions répétés des Nations Unies à cet égard ont été ignorés par Israël et semblent, au contraire, avoir encouragé ce dernier à commettre d'autres crimes plus atroces.

188. Il est tragique que, face à ces actes flagrants d'agression commis par Israël, les Nations Unies soient paralysées et ne puissent trouver une solution rapide, juste et équitable au problème palestinien. L'Organisation est paralysée par les limites que nous, ou certains d'entre nous, avons imposées à sa capacité d'agir. Le Conseil de sécurité, qui est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité, a été empêché, à plusieurs reprises, en raison du recours au veto, d'adopter des propositions constructives qui auraient pu modérer les impulsions paranoïques d'Israël. En adhérant à cette attitude, certains membres du Conseil de sécurité, en fait, acceptent et même encouragent ces crimes odieux. Ils ne peuvent donc pas se soustraire à la responsabilité et à l'obligation de forcer Israël à mettre fin à ses actes de violence et de répression.

189. Je voudrais répéter que la Malaisie a toujours considéré la question de Palestine comme le cœur de tout le problème du Moyen-Orient. La paix, donc, ne saurait s'instaurer que lorsque toutes les parties au conflit se seront penchées sur cette question. En fait, le cadre d'un règlement politique global est déjà défini dans les nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. De tout cela, il ressort clairement que la clef d'une solution pourrait être trouvée lorsque Israël se retirera complètement et inconditionnellement de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, rétablira les droits inaliénables du peuple palestinien à retourner dans sa patrie et reconnaîtra ses droits à l'autodétermination et à la souveraineté nationale. La condition préalable essentielle à une solution pacifique est donc la reconnaissance de la question de Palestine.

190. Les Nations Unies ont à plusieurs reprises réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien. Elles ont également demandé la mise en œuvre des recommandations générales faites par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Malheureusement, aucune de ces décisions n'a été appliquée. A ce stade, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts inlassables qu'il a faits et la contribution précieuse qu'il a apportée dans la recherche

d'un règlement juste et pacifique du problème palestinien, conformément aux résolutions et recommandations adoptées par cette assemblée.

191. Trente-cinq années après lui avoir promis une patrie, le peuple palestinien est toujours évincé et ses terres sont occupées par les Juifs, dont beaucoup d'ailleurs viennent de l'extérieur. Aujourd'hui, après s'être vus spoliés de leur patrie, les Palestiniens sont soumis à une guerre d'usure qui vise à les réduire en un groupe menacé d'extinction. Mais les régressions dont sont victimes les Palestiniens ne pourront que renforcer leur désir et leur détermination de voir rétablir leurs droits et de reprendre leur patrie. L'histoire a montré qu'aucune nation ne peut être occupée indéfiniment et qu'aucun peuple ne peut être assujéti pendant longtemps. Ma délégation est convaincue que les Palestiniens sortiront victorieux de la lutte pour rétablir leur liberté et reprendre leurs droits. C'est pour cette raison que les Palestiniens ont l'appui sans réserve du Gouvernement et du peuple de Malaisie.

192. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : L'examen de la question de Palestine au cours de la session actuelle revêt cette année un caractère particulier. Comme l'a indiqué le ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Andreï Gromyko, au cours du débat général "la présente session de l'Assemblée générale se déroule au moment où les cendres ne se sont toujours pas tassées dans les rues de l'ancienne ville de Beyrouth, détruite sans pitié, et où la terre n'a toujours pas absorbé tout le sang versé par des dizaines de milliers d'hommes, victimes d'agression" [13^e séance, par. 102]. Les événements tragiques auxquels nous avons assisté l'été dernier au Moyen-Orient ont marqué profondément toute la situation internationale, de même que les activités de l'Organisation.

193. La grande majorité de la communauté internationale a déjà compris depuis longtemps que la cause réelle de la tension chronique qui existe au Moyen-Orient a été et reste le non-règlement des questions principales du problème du Moyen-Orient, et en tout premier lieu ce qui se trouve au cœur de ces questions, le problème palestinien.

194. La situation dangereuse existant dans la région découle directement de l'occupation continue illégale par Israël des territoires arabes qu'il a saisis en 1967 et de son refus obstiné de reconnaître les droits nationaux inaliénables du peuple arabe de Palestine.

195. Le peuple palestinien, qui est la principale victime de l'expansion israélienne, a fait l'objet de brigandage et de pillage coloniaux ouverts. Pendant 15 ans, période représentant l'occupation militaire la plus longue dans l'histoire de notre siècle, Israël a fermé la boucle autour des terres arabes et palestiniennes qu'il a saisies. Les dirigeants israéliens ne cachent pas qu'à la suite de l'annexion de la Jérusalem orientale et du territoire syrien des hauteurs du Golan, ce sera le tour de la Rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza. Fondamentalement, tout est prêt pour cela.

196. Le dense réseau de colonies de peuplement israéliennes, dont le nombre s'élève à 140 approxi-

mativement, s'étend sur les terres palestiniennes. Par des confiscations et des expropriations arbitraires, près de 60 p. 100 de la Rive occidentale et de la bande de Gaza sont tombés entre les mains des autorités israéliennes. Selon le témoignage d'un ancien maire adjoint de Jérusalem, "les villes et villages arabes sont devenus un ghetto" enserré entre les colonies de peuplement israéliennes. Tel-Aviv a annoncé récemment qu'il faisait des plans pour augmenter brusquement le nombre des colons israéliens sur la Rive occidentale et à Gaza. Il a été dit que leur nombre passerait en 1986 de 25 000 à 100 000, et à 1 500 000 d'ici à l'an 2000.

197. En même temps que les changements qu'elles apportent dans la structure démographique et "l'intégration" économique des territoires occupés, les autorités israéliennes se livrent de plus en plus à des actes de violence et de terreur contre la population de ces territoires, assassinant des gens sans défense et perpétrant en masse des arrestations et des actes de répression. La torture et l'exil sont devenus des faits quotidiens de la vie dans les territoires occupés; tous les aspects de la vie et des activités de la population arabe sont réglementés et commandés par l'administration militaire. Se débarrassant des autorités palestiniennes locales, les occupants essaient fiévreusement de mettre à leur place des marionnettes et des quislings vénaux.

198. L'objectif de cette politique est clair et net : faire mettre à genoux le peuple palestinien, l'obliger à accepter l'occupation israélienne et lui imposer une "autonomie administrative" très précaire, du style Camp David.

199. Tumeur maligne qui a dévoré le Moyen-Orient, l'agression israélienne cette année a été une répétition sanglante sans précédent, sous la forme de l'invasion barbare du Liban. Israël a perpétré une agression à grande échelle contre ce pays et, ce faisant, les dirigeants israéliens ont entrepris l'anéantissement physique des Palestiniens, et avant tout des Palestiniens qui organisent la lutte pour leurs droits légitimes nationaux et y participent. Jamais auparavant les Israéliens n'avaient agi de manière aussi cynique et éhontée, foulant ostensiblement aux pieds non seulement les normes reconnues du droit international mais les décisions collectives clairement exprimées par les Nations Unies elles-mêmes. Les tanks israéliens ont écrasé sous leurs chenilles le drapeau des Nations Unies.

200. Non seulement ces agresseurs ont écrasé le drapeau des Nations Unies, mais ils ont également arrêté 166 fonctionnaires de l'Organisation, et la plupart d'entre eux sont encore détenus. Il est évident que ceux qui parlent beaucoup d'incidents isolés de détention légale d'individus dans certains pays, y compris des personnes de l'Organisation des Nations Unies, font preuve de la plus grande indifférence lorsqu'il s'agit d'arrestations massives de personnel de l'ONU au Liban. De toute évidence, ces personnes se soucient des droits de l'homme et de la protection du personnel de l'ONU uniquement lorsque la propagande occidentale peut en bénéficier.

201. La machine de guerre israélienne a utilisé les types d'armes les plus mortelles et les plus destructives contre les populations civiles libanaises et pales-

teniennes, y compris des armes interdites en vertu de conventions internationales — bombes à fragmentation, bombes-grappes, bombes au phosphore — et des dizaines de milliers de personnes ont été tuées ou mutilées, des centaines de milliers ont été déposées et privées d'abris, des villages et des villes ont été transformés en ruines, les camps de réfugiés palestiniens ont été dévastés, et tout cela est le résultat des actes d'agression sanglants perpétrés par Israël contre le Liban.

202. Le point culminant des crimes de la machine de guerre israélienne sur le sol libanais est le massacre monstrueux dans les camps palestiniens à Beyrouth, après l'invasion de l'armée israélienne. Ces massacres sanglants peuvent être comparés aux atrocités des nazis hitlériens à Babi Yar, à Lidice et Oradour-sur-Glane. Ce qu'Israël a fait au Liban est un génocide contre les Palestiniens, comme celui qui a été perpétré par les hitlériens contre les Juifs et d'autres au cours de la seconde guerre mondiale.

203. La responsabilité de ces crimes n'incombe pas seulement aux milieux dirigeants d'Israël; elle incombe aussi à ceux qui mettent les armes dans les mains des agresseurs et qui, en réalité, les inspirent dans leurs actes. Au cours de la guerre au Liban, l'essence de la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient a été clairement révélée. Son objectif est d'assurer l'hégémonie américaine dans cette région et d'y imposer le contrôle et la présence militaire et politique des Etats-Unis. C'est là l'essence de la "coopération stratégique" entre Washington et Tel-Aviv; il s'agit de "partager la tâche" entre deux associés. Après les actes d'agression israéliens, Washington apparaît comme un "architecte de la paix" qui, sous la bannière des forces "multinationales", crée un nouveau tremplin pour une intervention directe dans les affaires intérieures des Etats de cette région et des régions voisines. C'est pourquoi le Gouvernement des Etats-Unis n'a même pas essayé d'arrêter l'agression israélienne au Liban. C'est pourquoi il n'a même pas essayé de forcer les occupants à quitter le sol libanais.

204. Non seulement les Etats-Unis n'ont pas diminué leur assistance économique et militaire à Israël, mais il ont fait tout leur possible au Conseil de sécurité pour empêcher l'adoption de décisions visant l'application de sanctions minimales contre Israël. En outre, les Etats-Unis ont même empêché l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur le Liban, qui avaient été adoptées à l'unanimité, c'est-à-dire des résolutions pour lesquelles le représentant des Etats-Unis avait voté. C'est surtout vrai pour une résolution fondamentale du Conseil, la résolution 509 (1982), du 6 juin 1982, qui, sans ambiguïté, exigeait qu'Israël "retire immédiatement et inconditionnellement — et je souligne cela — toutes ses forces militaires jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban". Aujourd'hui, la délégation des Etats-Unis peut voter pour une résolution, mais demain elle suivra une politique directement opposée.

205. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation qu'il a présenté cette année, le Secrétaire général a souligné, à juste titre, ce qui suit :

“les résolutions, et en particulier celles qu’adopte le Conseil de sécurité à l’unanimité, devraient servir d’appui à l’action résolue des gouvernements et leur dicter leur politique à l’extérieur de l’Organisation. ... la plus parfaite des résolutions n’aura que bien peu d’effets pratiques si les gouvernements des Etats Membres ne lui apportent pas ensuite le soutien concret qu’elle appelle.” [Voir A/37/1, p. 3.]

Malheureusement, on n’a retrouvé aucun de ces éléments dans la position du Gouvernement des Etats-Unis au cours des événements du Liban.

206. Aujourd’hui, il est clair pour tout le monde que la voie suivie par les occupants israéliens jusqu’aux portes de Beyrouth a commencé à Camp David. La transaction séparée sur la base de laquelle était fondé l’accord entre les Etats-Unis et Israël contre le peuple arabe était calculée, en fait, pour diviser leurs rangs, affaiblir leur résistance à l’expansion israélienne et saper leur lutte pour l’élimination des conséquences de l’agression israélienne.

207. Aujourd’hui à Washington, on fait semblant d’essayer de trouver une solution au problème palestinien en recourant au prétendu plan Reagan. Mais les propositions avancées par les Etats-Unis ont déjà un défaut fondamental à leur base, car ils déniaient aux Palestiniens leur droit à l’autodétermination et à la création de leur propre Etat. On passe sous silence le seul représentant légitime du peuple palestinien, l’OLP, reconnue par les Nations Unies en tant que tel. L’“initiative” des Etats-Unis n’est donc rien d’autre que la même voie d’accords séparés, aux dépens des intérêts vitaux des Palestiniens et autres Arabes, camouflée sous des artifices nouveaux. Cette voie n’avait aucun avenir et ne pouvait en avoir.

208. Le dévouement et le courage des combattants palestiniens, qui ont repoussé l’agression palestinienne au Liban leur ont acquis l’admiration et la sympathie à travers le monde. Une fois de plus, une ancienne vérité a été réaffirmée : on ne peut briser la volonté d’un peuple qui lutte pour une juste cause.

209. Le prestige international et l’autorité de l’OLP et de ses dirigeants se sont encore accrus. Le peuple soviétique reconnaît le courage et la volonté du peuple palestinien et appuie sa juste cause. Comme il a été souligné dans le télégramme du Comité central du Parti communiste de l’Union soviétique et du Présidium du Soviet suprême de l’URSS au Président du Comité exécutif de l’OLP, Yasser Arafat, à l’occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien : “l’Union soviétique continuera sans relâche de lutter pour assurer une paix juste et durable au Moyen-Orient afin que le peuple palestinien, sous la direction de son avant-garde combattante, et son seul et légitime représentant, l’OLP, soit en mesure d’exercer ses droits inaliénables à l’autodétermination et à créer son propre Etat”.

210. La tragédie au Liban et les nouvelles souffrances et privations infligées au peuple palestinien imposent à nouveau la nécessité de régler immédiatement le problème palestinien, non pas par des négociations ou machinations en coulisses mais dans le cadre d’un règlement complet du conflit du Moyen-Orient. La réalité nous oblige à nous atteler à la tâche sérieusement et sans tarder. Si l’on veut sérieusement commencer à parler de ce règlement, il convient

d’obliger les agresseurs à quitter immédiatement le Liban et à retirer leurs troupes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, conformément aux décisions pertinentes du Conseil de sécurité, de faire notre possible pour permettre au peuple arabe de Palestine d’exercer ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit à l’autodétermination et à la création de son propre Etat.

211. A-t-on annulé la décision que l’Assemblée générale a prise le 29 novembre 1947 quant à la création en Palestine des deux Etats indépendants, l’Etat juif et l’Etat arabe ? Certainement pas, puisque dès 1974 l’Assemblée générale a adopté de nombreuses et importantes décisions pour appuyer les droits légitimes des Palestiniens et s’est prononcée en faveur de la participation, sur un pied d’égalité, de l’OLP, en tant que représentant du peuple palestinien, à tous les efforts internationaux destinés à régler le problème de Palestine. Si ces décisions n’ont jusqu’à présent pas été mises en œuvre et si les exigences légitimes des Palestiniens n’ont pas été satisfaites, il faut en imputer la faute à la politique expansionniste agressive d’Israël, soutenue ouvertement par Washington.

212. L’Union soviétique, quant à elle, a toujours appuyé et continuera d’appuyer la juste cause du peuple palestinien dans sa lutte courageuse pour l’exercice de ses droits inaliénables. L’Union soviétique part du principe qu’une solution juste du problème palestinien ne peut être obtenue que dans le cadre d’un règlement complet de la situation au Moyen-Orient et devrait se fonder sur l’application des décisions bien connues des Nations Unies sur la non-admissibilité de l’acquisition de territoire par la force et la nécessité de permettre au peuple arabe de Palestine d’exercer, dans leur totalité, ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit à l’autodétermination et à la création de son propre Etat.

213. Les propositions bien connues que l’Union soviétique a faites le 15 septembre dernier au sujet du Moyen-Orient sont destinées à assurer ce règlement. Nous constatons avec satisfaction que ces propositions ne sont pas différentes des principes fondamentaux adoptés à la Conférence arabe au sommet, tenue à Fès, pour trouver une solution au problème de Palestine et régler globalement le problème du Moyen-Orient, ni des positions de nombreux autres Etats.

214. L’Union soviétique réaffirme sa volonté de travailler de façon pratique pour appliquer ces dispositions; elle est prête à coopérer pour apporter sa contribution à la réalisation d’une paix durable au Moyen-Orient. Ce n’est que grâce à des efforts collectifs sincères pris par toutes les parties intéressées, y compris évidemment l’OLP, qu’on parviendra à une solution réelle du problème palestinien et à une paix juste et durable pour tous les Etats et les peuples du Moyen-Orient.

215. En conclusion, la délégation de l’Union soviétique aimerait mentionner le travail précieux et remarquable qui a été accompli par le Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous sommes prêts à continuer à coopérer avec le Comité pour soutenir la lutte du peuple palestinien dans la défense de ses droits.

216. M. FONSEKA (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation tient avant tout à remercier M. Sarré, du Sénégal, ainsi que les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour le travail admirable accompli par leur comité et pour le rapport présenté cette année à l'Assemblée générale [A/37/35]. Le Comité doit être félicité pour le travail qu'il a accompli, notamment en informant la communauté internationale dans son ensemble de la justice de la cause palestinienne et pour lui en faire prendre conscience.

217. Les délégations se sont succédé au fil des ans pour intervenir sur cette question et réaffirmer qu'à l'origine du problème du Moyen-Orient, tel qu'il se pose à la communauté internationale, il y a le refus d'accorder au peuple palestinien l'exercice de ses droits nationaux inaliénables — le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté, sans ingérence étrangère, et le retour de tous les réfugiés en Palestine —, droits qui sont si souvent proclamés mais pour l'application desquels on fait si peu. La reconnaissance de ces droits signifie, en premier lieu, le rétablissement d'une patrie et la création d'un Etat pour le peuple palestinien. Si les résolutions de l'Assemblée générale étaient suffisantes, ce problème épineux aurait été résolu depuis longtemps.

218. Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dont nous sommes saisis donne la liste des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pendant l'année écoulée et fait également état des déceptions qui ont suivi la non-application de ces résolutions.

219. L'attachement de Sri Lanka à la cause palestinienne a été rappelé par son président, M. Jayawardene, qui, dans son message, cette semaine, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, a déclaré :

“Une solution juste et durable de la question de Palestine doit se fonder sur l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables nationaux, y compris le droit à l'autodétermination et à créer un Etat indépendant en Palestine. Le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés est la condition préalable⁶.”

220. Ce sont là des sentiments qui ont été réitérés à plusieurs reprises par les délégations qui ont pris la parole devant cette assemblée chaque fois que le problème du Moyen-Orient a fait l'objet de discussions. Sri Lanka, quant à elle, a exprimé concrètement son attachement au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force en interrompant ses relations diplomatiques avec Israël dès le mois d'août 1970, trois ans avant le conflit de 1973. Reconnaisant l'OLP comme représentant unique et légitime du peuple palestinien, nous nous sommes félicités de l'ouverture d'un bureau de l'OLP à Colombo en 1976. En avril dernier, le Gouvernement sri-lankais a accordé à la mission de l'OLP, à Colombo, le statut d'établissement diplomatique à part entière. Cependant, il semblerait que ni cette reconnaissance accrue par la communauté internationale des droits inaliénables du peuple palestinien, ni la reconnaissance de l'Organisation qui le représente, l'OLP, ne nous ait rapprochés sensiblement de la réalisation des

aspirations palestiniennes. Le problème demeure encore sans solution et, en l'absence d'un règlement, nous devons chercher ailleurs.

221. Le problème du Moyen-Orient est celui de 4 millions de Palestiniens qui ont été réduits au statut de réfugiés permanents. La moitié d'entre eux peut-être a été dans l'obligation de s'exiler au cours des hostilités successives qui ont commencé en 1948. Mais, à ceux qui ont choisi de rester, les autorités d'occupation israéliennes ont rendu la vie chaque jour plus insupportable. La politique poursuivie par Israël, en violation de la Convention de Genève de 1949, a visé à modifier radicalement la structure démographique des territoires occupés, à pérenniser le statut de réfugiés des Palestiniens à l'étranger et à réduire ceux qui sont restés à la condition de citoyens de deuxième classe. Nous ne révélons aucun secret lorsque nous disons que, même dans le territoire rétréci de la Rive occidentale et de Gaza — qui, sans aucun doute, était une terre arabe habitée par les Palestiniens —, Israël a, au cours des 15 dernières années, pratiqué une politique d'établissement et de développement de colonies de peuplement, et ce jusqu'à ce jour, où nous comptons quelque 130 colonies de cette nature. Toutefois, ce nombre ne révèle guère l'étendue de ce peuplement qui a plus exactement été décrit comme étant une colonisation, à la différence que le colonisateur israélien a été beaucoup plus impitoyable que son homologue classique.

222. Les tentatives d'Israël d'institutionnaliser ce qui a été généralement reconnu comme une annexion rampante par l'établissement d'une “autorité civile” chargée d’“administrer” plus de 1 million de personnes sur la Rive occidentale et à Gaza ont à peine été étouffées par le refus de la communauté internationale d'accepter son objectif ou sa réalisation. Dans ce processus, il y a eu la violation la plus flagrante des droits de l'homme fondamentaux des populations de ces territoires occupés. A nouveau, contrairement à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949⁵, des “décrets militaires” ont été utilisés pour essayer de remplacer les lois et l'administration existantes de ces territoires. Le rapport du Comité fait de multiples références à ces mesures et Sri Lanka, en tant que président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, connaît fort bien toute la gamme de ces politiques et leurs méthodes d'application. Nous devons seulement exprimer notre admiration que les défenseurs obstinés de leurs droits aient été les Palestiniens eux-mêmes dans les territoires occupés, qui ont résisté et survécu en dépit de la répression exercée contre eux et du bannissement de leurs dirigeants. Avec peut-être quelque réticence parfois, l'immense majorité de la communauté internationale a été amenée à reconnaître le courage de ce peuple.

223. Nous avons assisté cette année à un nouvel épisode qui a permis de constater le même héroïsme des Palestiniens. Je veux parler de la guerre d'usure, de l'invasion du Liban et de l'occupation de Beyrouth-Ouest, lorsque Israël pensait qu'il était sur le point de parvenir à la “solution finale” du problème pales-

tinien. Au cours de cette invasion et de cette attaque militaire menées avec une supériorité écrasante d'armes, l'armée israélienne a exigé et obtenu l'évacuation des combattants palestiniens. Elle a ensuite achevé l'opération, en tant que témoin sinon complice du massacre brutal d'hommes, de femmes et d'enfants non armés dans les camps de Sabra et de Chatila par une faction à l'intérieur du Liban. Comme nous avons pu le constater, ce n'était point la "solution finale", mais c'est peut-être la "nemesi" pour la politique du Gouvernement israélien. Ceux qu'il avait qualifiés de "terroristes" sont partis, mais le problème, bien que non résolu, semble avoir pris une tournure différente pour le Gouvernement israélien lui-même. L'issue de cette phase est, croyons-nous, toujours en train de se dérouler. En rappelant cette saga, nous devons rendre hommage à ces gens de conscience et d'honneur, à l'intérieur même d'Israël, qui ont contribué à la défense des grandes valeurs de leur patrimoine juif.

224. Pour le peuple palestinien, ces 35 années ont été une longue nuit. L'Organisation a cherché à lui donner quelque espoir en ne cessant de s'occuper de ses problèmes. Par ailleurs, la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui aura lieu au mois d'août prochain, est encore un nouvel effort louable pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la question. Nous tenons à féliciter le Comité préparatoire de cette conférence pour le travail préparatoire qu'il a entrepris. Cependant, comme nous le savons bien, les innombrables résolutions adoptées à la majorité par l'Assemblée n'ont pas permis la restauration des droits des Palestiniens dans un proche avenir. Notre délégation a fait partie de cette majorité qui cherchait à rassurer le peuple palestinien sur le bien-fondé de sa cause. Mais ces résolutions s'adressent également à ceux qui, en dehors de cette majorité, ont la capacité de rendre justice. Ils doivent savoir qu'un Etat d'Israël ne peut exister dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres, sans que les Palestiniens aient une patrie et puissent exercer leurs droits. Nous voudrions seulement leur demander de reconnaître ces droits du peuple palestinien et de permettre à celui-ci de les exercer.

225. M. WASIUDDIN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale est une fois de plus saisie de la question de Palestine. Pour l'examiner, nous disposons des rapports du Secrétaire général [A/37/275 et A/37/525], du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [A/37/35], ainsi que du rapport du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine [A/37/49 et Corr.1]. Je m'associe à ceux qui, avant moi, ont félicité le Secrétaire général, le Président des deux comités, M. Sarré, et les membres de ces Comités, pour les efforts inlassables et constants qu'ils ont déployés pour préparer des rapports détaillés, équilibrés et percutants. Nous les en remercions. Leur tâche était ingrate car, en dépit de tous leurs efforts et malgré ce que nous disons, recommandons et décidons au sein de l'Assemblée, nous n'avancerons guère vers la solution de la question de Palestine si des mesures efficaces ne sont pas appliquées pour empêcher Israël de mettre en œuvre ses intentions maléfiques et ses pratiques criminelles.

226. Le Gouvernement du Bangladesh, reflétant les sentiments sincères de ses 90 millions d'habitants, a exprimé son inquiétude et son angoisse lorsque Israël a entrepris son invasion injustifiée de l'Etat frère du Liban, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Bien que le monde se soit accoutumé, si l'on peut dire, à la sauvagerie d'Israël, le massacre barbare de civils sans armes, dont des femmes, des enfants et des vieillards, ainsi que la destruction aveugle de villes, ont horrifié et choqué tout le monde. Au Bangladesh, nous ne nous sommes pas contentés d'exprimer notre sympathie à nos frères libanais et palestiniens qui en ont été les victimes; le Gouvernement du Bangladesh a très rapidement envoyé une équipe médicale pour contribuer à leur résistance courageuse.

227. Comme le reste du monde, nous avons assisté avec une consternation profonde à l'impuissance des Nations Unies pour arrêter l'invasion israélienne, et depuis nous avons suivi avec une grande inquiétude les conséquences de cette action militaire impitoyable d'Israël. Nous avons toujours su qu'Israël ne réussirait pas à éliminer l'OLP et nous avons été fiers de constater que les courageux combattants de la liberté étaient plus forts que jamais. Nous savions aussi que l'objectif d'Israël n'était pas simplement la destruction de l'OLP, mais aussi l'occupation du Liban, qu'il ne veut pas quitter tant que ce pays progressif et épris de paix n'acceptera pas d'être dans sa mouvance. C'est exactement ce qui est en train de se passer et il est possible que, l'année prochaine également nous débattions la question du Liban.

228. La position du Bangladesh sur la question de Palestine et sur celle du Moyen-Orient est ferme et sans équivoque. Nous avons toujours soutenu que la situation au Moyen-Orient, notamment la question de Palestine, ne peut être résolue que par le retrait inconditionnel et immédiat d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et par le rétablissement du droit inaliénable de la nation palestinienne à l'autodétermination et à son propre Etat en Palestine. De plus, l'OLP doit être acceptée comme le seul représentant légitime du peuple palestinien et elle doit participer aux négociations en vue d'un règlement de la situation au Moyen-Orient. Tout plan ou toute solution qui ne tiendrait pas compte de ces conditions fondamentales ne permettrait pas de parvenir à une paix juste et durable.

229. Tel est donc le défi que doivent relever cette instance et le Conseil de sécurité. Les événements de cette année ont prouvé sans l'ombre d'un doute la politique expansionniste d'Israël, son ambition constante qui est d'écraser ses voisins arabes et sa haine obsédante du peuple palestinien. La communauté internationale doit amener Israël à comprendre qu'il ne peut plus violer impunément la Charte des Nations Unies et qu'il doit respecter les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Au Bangladesh, nous estimons que nous devons étudier toutes les propositions de règlement du problème palestinien présentées au cours de ces derniers mois comme une base possible de négociations. A cet égard, nous appuyons pleinement les recommandations du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine et nous sommes d'accord pour qu'une autre session du Comité

ait lieu afin d'examiner toutes les questions laissées en suspens. Le Gouvernement et le peuple du Bangladesh ont exprimé à maintes reprises leur plein appui à la juste cause de leurs frères arabes et, en particulier, à celle du peuple palestinien, et ils continueront de faire tous les efforts possibles pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient.

230. M. NAWAZ (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Voici neuf ans que la question de Palestine est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en tant que point distinct, mais les problèmes fondamentaux qui sont à l'origine de cette question sont examinés par l'Assemblée depuis bien plus longtemps. En fait, on peut dire que la question de Palestine est étroitement liée à la vie de l'Organisation des Nations Unies depuis le tout début.

231. En 1947, l'Assemblée générale a décidé de partager la Palestine en un Etat palestinien et un Etat juif, et plus tard elle a affirmé le droit des Palestiniens de revenir dans leur patrie. Depuis lors, l'Assemblée a constamment renouvelé cet appel, affirmant le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'indépendance nationale dans leur patrie. Le fait que le peuple palestinien continue de se voir refuser l'exercice de ses droits nationaux et ses droits de l'homme inaliénables en dit long sur l'efficacité de l'Organisation et la volonté politique des Etats Membres auxquels la Charte des Nations Unies a conféré une responsabilité particulière.

232. Chassés de Palestine par les autorités d'occupation israéliennes et forcés à l'exil, les Palestiniens ont mené une lutte inlassable, sous la direction de l'OLP, pour recouvrer leurs droits inaliénables. Avec le temps, l'appui toujours plus grand accordé à leur juste cause a pris des dimensions universelles.

233. Le fait qu'Israël puisse continuer à usurper impunément les droits justes et inaliénables du peuple palestinien, au mépris de l'opinion publique internationale, comme le montrent les résolutions pertinentes de l'Organisation, devrait être une cause de profond désarroi et de grande préoccupation pour l'Assemblée.

234. Que ces actes de violence et de sauvagerie commis continuellement contre le peuple de Palestine aient pu, en 1982, atteindre leur point culminant, avec le massacre brutal d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens malheureux et innocents dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila, porte un triste coup au prestige des Nations Unies. Les conditions pour ce massacre avaient été préparées par l'invasion non motivée du Liban par Israël et par le blocus sans pitié de Beyrouth, qui ont forcé les défenseurs palestiniens à quitter la ville selon des arrangements décidés sur le plan international.

235. Les horribles atrocités commises au cours de cette invasion ont peu de précédents dans l'histoire. Le Gouvernement pakistanais s'est associé à la communauté mondiale pour condamner l'invasion israélienne du Liban et les atrocités commises contre les Palestiniens.

236. Les auteurs du crime perpétré à Beyrouth-ouest doivent comprendre que l'on ne peut pas verser impunément le sang innocent. Le martyr et les sacrifices de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants

dans ces camps et dans d'autres installations de réfugiés qui ont subi le plus fort de l'invasion israélienne ont, plus que jamais, convaincu le monde de la justice de la cause palestinienne. La communauté internationale a été rendue plus consciente encore de la nécessité de trouver une solution équitable au problème de Palestine. Le peuple palestinien est sorti de son état de choc avec une foi renouvelée en sa juste cause et plus déterminé que jamais à poursuivre sa lutte pour réaliser ses aspirations nationales.

237. Face à l'invasion du Liban, le monde arabe — et particulièrement l'OLP — a agi avec dignité et un sentiment de ses responsabilités qui lui ont acquis l'admiration du monde. Une nouvelle possibilité de paix est apparue à la suite de la Conférence arabe au sommet, qui s'est tenue à Fès en septembre dernier. Le plan de paix de Fès est une initiative importante qui montre le désir sincère des pays arabes et de l'OLP de mettre une fin digne et honorable au sombre chapitre qui a secoué les fondations de la paix au Moyen-Orient pendant plus d'une génération. Ils ont également réagi de manière constructive à des initiatives similaires de la part d'autres dirigeants du monde en vue de résoudre le conflit au Moyen-Orient. C'est pour nous un sujet de profond regret que, obsédé par le désir de se maintenir dans les territoires arabes et palestiniens occupés, Israël ait rejeté le plan de paix de Fès ainsi que les propositions du président Reagan.

238. Le plan de paix de Fès ainsi que d'autres propositions semblables en faveur de la paix doivent être examinés dans le contexte d'un consensus international qui existe en ce qui concerne les éléments d'une solution juste et durable de la question de Palestine. Ces éléments sont les suivants : les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté; la participation de l'OLP, sur un pied d'égalité avec les autres parties, à toutes les délibérations et conférences relatives au Moyen-Orient; l'évacuation complète et rapide de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem; et le droit des pays de la région à vivre en paix. Telles sont les exigences fondamentales pour une solution juste de la question de Palestine qui ont été mises au point dans les recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et adoptées par l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session [*résolution 31/20*].

239. La lourde responsabilité de mettre fin à la tragédie de la Palestine repose sur les Nations Unies, en particulier sur le Conseil de sécurité. Nous regrettons profondément que le Conseil ait été mis dans l'impossibilité de prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter de cette responsabilité. Nous espérons que, au cours de cette session de l'Assemblée générale, des pays comme les Etats-Unis d'Amérique, qui exercent une influence sur Israël et ont une responsabilité spéciale en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, s'uniront à d'autres Etats Membres pour prier instamment Israël de respecter les décisions des Nations Unies et de répondre aux exigences de paix, de justice et de respect du droit en renonçant à sa politique d'agression et d'occupation au Moyen-Orient.

240. Tout en examinant les questions principales liées à la question de Palestine, les Nations Unies ont l'obligation immédiate de protéger les droits fondamentaux de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés et des réfugiés palestiniens au Liban. La situation dans les territoires occupés continue de se détériorer. La répression et la violence dirigées contre les Palestiniens ont augmenté de manière alarmante. L'impitoyable politique israélienne d'annexion des territoires arabes et palestiniens occupés et de création de colonies de peuplement dans ces territoires continue d'être un sujet de grave inquiétude et un obstacle à la paix dans la région.

241. Les Nations Unies doivent mobiliser leurs ressources pour apporter leur aide au peuple palestinien dans les territoires occupés ainsi qu'au Liban et exercer en même temps une pression maximale afin d'empêcher Israël de poursuivre sa politique de répression contre le peuple palestinien et d'usurpation de son pays.

242. Le Pakistan est fier de l'appui inébranlable qu'il a apporté à la juste cause du peuple palestinien. Je saisis cette occasion pour réaffirmer une fois encore notre engagement de soutenir fermement nos frères

palestiniens dans la lutte déterminée qu'ils mènent pour recouvrer leurs droits nationaux et les droits de l'homme dans cette région. Leur cause est juste et doit inévitablement triompher. Nous sommes convaincus que la Conférence internationale sur la question de la Palestine, qui doit se tenir à Paris en août 1983, aidera à mobiliser un plus grand appui international en faveur de la lutte du peuple palestinien pour assurer ses droits inaliénables en Palestine.

La séance est levée à 19 h 15.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980*, document S/14009.

² *Ibid.*, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982, document S/15421, annexe.

³ *Ibid.*, document S/15317.

⁴ Dotation Carnegie pour la paix internationale, *Les conventions et déclarations de La Haye de 1899 et 1907*, New York, Oxford University Press, 1918, p. 100

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973, p. 287.

⁶ Voir A/AC.183/PV.84.